

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2011**

Présidence de M. Philippe HOUILLON, Maire.

MEMBRES PRESENTS :

M. Philippe HOUILLON – M. Gérard SEIMBILLE – Mme Annick DUPAQUIER - Mme Stéphanie VON EUW - M. Pascal BOURDOU - Mme Anne FROMENTEIL – M. Yannick BETHERMAT - Mme Christiane FRANCHETTE - M. Patrick MORCELLO – M. Paul STEIN - Mme Dominique TOURNAIRE - Mme Hélène BRUN - M. Marc FARGE - Mme Monique LEFEBVRE - M. Emmanuel SIOU - Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON - M. Abbas BENDALI - Mme Céline KALNIN – M. Patrick MADELIN - M. Didier PEYRAT- Mme Corinne BRAMI – M. Christian MONGONDRY - Mme Bénédicte ARIES

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Emmanuel PEZET a donné pouvoir à M. Marc FARGE jusqu'à son arrivé à 21h03.
Mme Véronique LAVERT a donné pouvoir a Mme Hélène BRUN.
M. Pierre DA SILVA a donné pouvoir à Mme Stéphanie VON EUW.
M. François-Dominique BEKOMBO a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.
M. Patrick MORCELLO a quitté la salle à 22h19 et a donné pouvoir à M. Pascal BOURDOU.
Mme Stéphanie VON EUW a quitté la salle à 23h23 et a donné pouvoir à Mme Anne FROMENTEIL.
M. Gérard SEIMBILLE a quitté la salle à 23h35 et a donné pouvoir à M. Paul STEIN.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme Armelle LEGRAND-ROBERT
M. Raoul NKAMWA NJINKE
Mme Souad FERRAH
Mme Virginie GRGURIC
M. Medhi HADJAB
M. Mohamed CISSE
Mme Delphine LAGRENE

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Emmanuel SIOU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 28 avril 2011.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2011.

Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.

POUR INFORMATION

Madame VON EUW rapporte le bilan :

BILAN D'ÉTAPE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur MADELIN : « Merci Madame VON EUW de cet exposé. De notre point de vue la pratique du développement durable s'applique à la gestion des services municipaux. Nous avons noté : l'informatisation des documents administratifs, les économies sur l'eau, sur l'énergie, les économies de papier... Oui, ça conditionne aussi la gestion des bâtiments et du patrimoine municipal du parc des Larris que vous avez cités, du château de Marcouville jusqu'à l'aménagement de la terrasse du Dôme. Mais notre impression, c'est que tout cela on le fait depuis 20 ans. Alors l'action pédagogique à travers la semaine du développement durable a sans doute un sens dans ce cadre là et les actions au quotidien sur la chasse au gaspi, ce que pratique tout propriétaire, ce qui pourrait être amélioré dans la gestion des déchets notamment par les enfants dans les écoles avec ses vertus pédagogiques ou la simplification des procédures dont vous parlez, ce que pratique tout service public depuis 20 ans, sont, sans doute, les bienvenus. Mais à force de faire un inventaire des actions que vous dites modestes, nous laissons de côté des sujets plus significatifs et qui empêchent, même nous nous posons la question du sens que vous donnez au développement durable avec cette litanie de petites actions que vous menez. Je prendrai 2 exemples. La question de la nourriture bio dans les cantines. Ceci va devenir rapidement obligatoire. On nous répond : « non, c'est trop cher, c'est impossible de faire payer le surcoût aux familles ». Alors, pourquoi certaines villes y arrivent, pas forcément à 100 % mais ils commencent par 20 % et ont lancé le processus. Je cite en proximité : Eaubonne, Herblay, Aubergenville, Romainville, Chantilly, Senlis. Certains modifient leurs menus pour minimiser le gaspillage. Ça devient un sujet tabou entre nous. Nous en demandons la mise en œuvre sans attendre que ça devienne une obligation légale. Alors nous pourrions parler de développement durable. La question des déplacements, c'est un point faible que vous soulignez vous même Monsieur le Maire dans vos interviews à la presse. Ce point est souligné également par l'évaluation environnementale du PLU qui est en cours de finalisation. Sur ce point vous avez parlé d'une piste cyclable menée par la CACP qui mène à Auvers mais il y a bien d'autres lieux où l'on circule à vélo. On refuse de questionner en profondeur la question des déplacements doux des vélos, des piétons, des transports en commun et on refuse de contraindre le tout voiture. J'ai noté que vous parliez d'économie sur les voitures donc vous pensez voiture, pas forcément à pieds et piétons et son cortège de conséquences sur le stationnement, les aménagements de voirie, les priorités de circulation. Nous nous permettons de renouveler à cette occasion notre demande d'un vrai plan de circulation et de stationnement

actualisé. En d'autres termes, on comprend que pour la majorité municipale, prendre en compte le développement durable, c'est faire des économies, au niveau des services et au niveau du patrimoine bâti. C'est le minimum vital et réglementaire, on ne voit pas une volonté d'anticiper aujourd'hui ce qui serait demain une évidence ou tout simplement une obligation légale. On regrette l'inertie et l'immobilisme dès que ça touche l'espace public. »

Monsieur DUMONTET : « Juste une petite intervention sur la piste cyclable. Je me réjouis qu'on installe une piste entre le quai du Pothuis et Auvers, même s'il me semble qu'on aurait dû faire cela avant Vélo2 mais à l'époque j'avais trouvé qu'on mettait la charrue avant les bœufs. Ce que je regrette c'est que nous avons effectivement cette piste cyclable mais on oublie à nouveau l'autre côté, quai du Pothuis jusqu'au Larris, et c'est vrai qu'il y a un travail très important de réhabilitation de ce chemin de la Pelouse qui est dans un état déplorable et également d'une piste cyclable et particulièrement que le chemin de la Pelouse est particulièrement adapté à une possibilité de vélo, de roller, de promenade à pied et de poussette et enfin, l'enclavement étant très compliqué, de créer un lien plus important et un chemin de communication entre les Larris et Pontoise et son centre. »

Monsieur MONGONDRY : « Sur le développement durable, c'est vrai qu'aujourd'hui on le met à toutes les sauces et cela perd de sa substance. Sur votre bilan, on peut difficilement être contre, c'est du pragmatisme, c'est des choses simples mais je voudrais dire : attention aux fausses bonnes idées. C'est vrai qu'on parle beaucoup de dématérialisation qui est efficace en terme de rapidité, en même temps, sur l'économie du papier, je connais quelque endroit où la dématérialisation est en cours et ça ne se traduit pas par une réduction du papier et la réduction du papier, aujourd'hui, n'est pas une priorité. On parle des voitures électriques au moment où on sait qu'on va être amené à... Il y a une contradiction, il faut baisser la consommation et en même temps les voitures électriques... C'est compliqué. Sans parler de l'efficacité réelle des voitures électriques ! Je pense qu'il y a un élément qui n'est pas cité, c'est la question des marchés publics. Je pense qu'ils peuvent être un levier sur la clause et la réglementation européenne le permet. Au niveau des cantines, on sait que toute la viande de bœuf vient d'Argentine ou de Nouvelle-Zélande. INTERVENTION SANS MICRO... sur la question des marchés publics, il y a certainement des choses à réfléchir. »

Madame FROMENTEIL : « On a notamment demandé à ce que toute les barquettes soient recyclables. »

Monsieur LE MAIRE : « On utilise déjà la possibilité qui nous est offerte pour les marchés publics. »

Madame ARIES : « Je ne m'étendrai pas sur le bilan mais je me pose une question sur la proposition technique de produire de l'eau chaude sanitaire avec du photovoltaïque. En général, on produit de l'eau chaude sanitaire avec des ballons solaires mais on ne passe pas par le photovoltaïque pour faire de l'électricité pour réutiliser de l'électricité pour faire chauffer l'eau. C'est une erreur de plume ou c'est un vrai projet ? »

Madame VON EUW : « J'avoue, je ne suis pas une technicienne. C'est vraiment une piste sur laquelle on travaille mais je peux demander à ce que les éléments vous soient communiqués. C'est des pistes, des choix qu'on essaye de faire, on vous donnera les éléments. Pour répondre à Monsieur MONGONDRY sur les marchés publics, je vous invite à consulter la note présentée en mars 2010 dans laquelle un paragraphe était dédié au cahier des charges marché public dans le respect des normes imposées. On avait eu ce débat sur l'approvisionnement, sur le fait de faire travailler les producteurs locaux mais on est un peu empêché par la réglementation mais on essaye par d'autres biais de privilégier cette solution là qui, encore une fois, et je réponds aussi à

Monsieur MADELIN, sont des solutions pragmatiques, simples et pas idéologiques. C'est le choix que nous avons fait. »

Monsieur LE MAIRE : *« Je voudrais dire à Monsieur DUMONTET que je partage son avis s'agissant de la réhabilitation du chemin de la Pelouse. C'est le volet n°2 du contrat de sortie du SAN quand on est passé en communauté d'agglomération du contrat avec l'État. On l'a déjà évoqué à plusieurs reprises. C'est un lien avec le parc des Larris, la mare et l'ELM. Mais, évidemment, si on a pas d'aide financière de l'État dans le cadre du second volet du contrat, il faudra quand même réhabiliter cette voie mais il faudra trouver des financements complémentaires. »*

Monsieur BOURDOU : *« Juste une précision sur les cantines bio. Il y a la question du coût et de l'approvisionnement. Lorsqu'on a fait le Grenelle de l'Environnement, les objectifs du Grenelle c'était d'atteindre 7 % des terres cultivées. On en était au moment du Grenelle à 1,6 %. Aujourd'hui, on est à peu près à 3 %... Beaucoup de difficultés à s'approvisionner sur ce marché là. »*

CERGY-PONTOISE AMÉNAGEMENT – RAPPORT DU MANDATAIRE POUR L'ANNÉE 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** de la présentation du rapport du mandataire de la société publique locale d'aménagement Cergy Pontoise Aménagement pour l'année 2010.

RAPPORT ANNUEL D'UTILISATION DES DOTATIONS DE SOLIDARITÉ (DSU ET FSRIF) EXERCICE 2010

Madame BRAMI : *« Pour une information plus complète pour ce qui concerne les 1 million 176 des équipements culturels : quelle est la part de la restauration de l'église Notre-Dame et la part des travaux dans les musées? »*

Monsieur SEIMBILLE : *« Je ne peux pas vous répondre là mais je regarderai. De toute façon, on pourrait y mettre ce qu'on veut, on pourrait mettre 50% dans la somme au titre de l'église Notre-Dame et le reste pour les musées. Si on prend toutes les sommes qu'on a mises dans ce domaine là on est largement au-dessus de la subvention qu'on reçoit. Il suffit qu'on justifie qu'on a au moins dépensé pour une opération éligible. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'utilisation des dotations de solidarité (DSU- FSRIF) pour l'exercice 2010.

DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)

PRESTATION D'IMPRESSION DU MAGAZINE MUNICIPAL ET DU GUIDE PRATIQUE DE LA VILLE ET RÉGIE PUBLICITAIRE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le dossier de consultation des entreprises,

ARTICLE 2 : DECIDE de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert à l'échelle communautaire,

ARTICLE 3: AUTORISE le Maire à signer les marchés,

ARTICLE 4: DIT que les dépenses et les recettes afférentes à ces marchés seront prévues et versées au budget primitif 2012 chapitres 011 et 70.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT ET DE LA CONVENTION TYPE DANS LE CADRE DE L'AIDE À LA RÉNOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de nouveau règlement régissant le dispositif en faveur des entreprises commerciales et artisanales de la ville de Pontoise pour la rénovation des vitrines et des enseignes,

ARTICLE 2 : APPROUVE le projet de convention individuelle ville/commerçant,

ARTICLE 3 : AUTORISE le maire à signer les conventions individuelles afférentes.

PRESTATIONS DE SUIVI – ANIMATION D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT POUR LES TROIS COPROPRIÉTÉS DES HAUTS-DE-MARCOUVILLE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le dossier de consultation des entreprises,

ARTICLE 2 : DECIDE de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert à l'échelle communautaire,

ARTICLE 3: AUTORISE le Maire à signer le marché,

ARTICLE 4: DIT que les dépenses et les recettes afférentes à ce marché seront prévues et versées au budget primitif 2012 chapitre 020, nature 2031 et fonction 824.

MODIFICATION DU GUIDE DE PROCÉDURE INTERNE APPLICABLE AUX MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification du guide de procédure interne ci-annexé,

GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SOCIÉTÉ ANONYME « LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : DECIDE de garantir à hauteur de 50 % l'emprunt d'un montant de 1 000 000,00 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la société anonyme « Logis Social du Val d'Oise ».

ARTICLE 2 : DIT QUE les principales caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

- **Montant du prêt :** 1 000 000,00 €
- **Durée :** 12 ans
- **Taux d'intérêt actuariel annuel :** 1,90 %
- **Type d'amortissement :** Progressif
- **Différé d'amortissement :** Aucun
- **Périodicité des échéances :** Annuelle
- **Commission d'intervention :** 570,00 €

ARTICLE 3 : DIT QUE, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur ce prêt, la commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la banque adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

ARTICLE 4 : DIT QUE la ville s'engage durant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir des charges d'emprunts.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Maire à représenter la commune pour la signature de l'acte de caution au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société anonyme « Logis Social du Val d'Oise ».

ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le règlement intérieur des centres de loisirs municipaux.

ARTICLE 2 : FIXE le tarif exceptionnel à destination des familles ne procédant pas aux réservations des journées d'accueil des mercredis et vacances scolaires à 39,85€ et quelle que soit l'activité fréquentée en journée complète, matin avec repas, après-midi sans repas.

ARTICLE 3 : DIT QUE le règlement intérieur et le tarif exceptionnel entreront en vigueur à compter du mercredi 7 septembre 2011.

DÉLIBÉRATION DE CONCORDANCE AVEC LA COMMUNE D'OSNY POUR SOLDER DES DETTES DE FRAIS SCOLAIRES RÉCIPROQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire, conformément au tableau récapitulatif ci-après, à renoncer au recouvrement des titres 1565-100 du 2 juillet 2007, 293-21 du 6 mars 2008, 39-10 du 2 février 2010 et 794-52 du 24 mars 2011, sous réserve que le Conseil municipal d'Osny autorise son Maire, de façon concordante, à :

- renoncer au recouvrement des titres 1358-98 du 5 décembre 2007 et 1504-117 du 19 décembre 2008 et 1358-98 du 5 décembre 2007 ;
- régler à Pontoise, pour solde de tout compte, 310 € de frais scolaires entre 2005 et 2010.

ARTICLE 2 : ARRÊTE le tableau récapitulatif des dettes de frais de scolarité réciproques entre les villes d'Osny et de Pontoise pour les années scolaires de 2005 à 2010 comme suit :

Frais de scolarité	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Année scolaire 2005-2006 Titre 1565-100 du 02/07/2007				4 120,00 €
Année scolaire 2006-2007 Titre 1358-98 du 05/12/2007			7 210,00 €	
Année scolaire 2007-2008 Titre 1504-117 du 19/12/2008 Titre 293-21 du 06/03/2008			10 800,00 €	5 400,00 €
Année scolaire 2008-2009 Titre 39-10 du 02/02/2010				6 600,00 €
Année scolaire 2009-2010 Titre 794-52 du 24/03/2011				2 200,00 €
			Total :	18 010,00 €
			Solde :	- €
				18 320,00 €
				310,00 €

MODIFICATION DE LA CONDITION DE L'ÂGE POUR BÉNÉFICIER DE LA GRATUITÉ DU BANQUET DES SENIORS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification de la condition de l'âge pour bénéficier de la gratuité du banquet des Seniors,

ARTICLE 2 : APPROUVE la nouvelle tarification pour 2011,

ARTICLE 3 : FIXE l'âge pour bénéficier de la gratuité du banquet des Seniors à 61 ans en 2011 ; 62 ans en 2012 ; 63 ans en 2013 ; 64 ans en 2014 ; 65 ans en 2015,

ARTICLE 4 : FIXE le tarif 2011 pour les conjoints et accompagnateurs dont l'âge est inférieur à 61 ans dans l'année à 31,3 €.

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet de modification n°2 du PLU de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône,

ARTICLE 2: DIT QUE que cet avis sera notifié à la commune de Saint-Ouen-l'Aumône.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE LARRIS-MARADAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le règlement intérieur ci annexé de l'Espace Larris-Maradas, en vigueur à partir de septembre 2011.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : ADOPTE le tableau des emplois modifié par les transformations suivantes :

- 1 création d'un emploi d'administrateur
- 1 emploi d'attaché en 1 emploi d'attaché principal
- 1 emploi de technicien principal de 1ère classe en 1 emploi d'ingénieur territorial
- 2 emplois de rédacteur territorial en 2 emplois de rédacteur principal territorial
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe en 1 emploi de rédacteur territorial
- 1 emploi d'éducateur principal de jeunes enfants en 1 emploi d'éducateur chef de jeunes enfants
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe en 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe
- 3 emplois de brigadier de police municipale en 3 emplois de brigadier chef principal de police municipale
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe en 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 1 emploi d'adjoint administratif de 1ère classe en 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 2 emplois d'agent de maîtrise en 2 emplois d'agent de maîtrise principal
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe en 1 emploi d'agent de maîtrise
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe en 1 emploi d'agent de maîtrise
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe en 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe

- 1 emploi d'adjoint technique de 1ère classe en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 9 emplois d'adjoint technique de 2ème classe en 9 emplois d'adjoint technique de 1ère classe
- 5 emplois d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe en 5 emplois d'agent spécialisé
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe en 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe
- 3 emplois de gardien de police municipale en 3 emplois de brigadier de police municipale

ARTICLE 2 : INDIQUE que le nombre total des emplois permanents de la ville est fixé à 573.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif en cours et suivants au chapitre 012, articles 641-645.

DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)

Monsieur SEIMBILLE rapporte la note :

CONTRAT DE TERRITOIRE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE – MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ERP

Madame BRAMI : « *Juste une remarque. On nous demande de solliciter le fonds de concours à hauteur de 17 000 € et que d'ores et déjà il y a des travaux d'accessibilité qui ont été faits sur certains sites. Or, on a une commission d'accessibilité dans cette ville qui ne s'est pas réunie depuis un an et demi. Il aurait été opportun qu'elle se réunisse pour déterminer les choix des sites qu'on allait rendre accessibles. On s'aperçoit que cela a été fait sans cette commission. C'est une remarque importante car on a une commission et on ne s'en sert pas et les élus qui y siègent ne sont pas conviés.* »

Monsieur MADELIN : « *Cette commission d'accessibilité a été constituée le 18 décembre 2008. Elle n'a servi qu'une seule fois le 1^{er} octobre 2009. En plus, il y a eu une étude qui a été commanditée sur le schéma d'accessibilité et qui a coûté 25 000 € à la collectivité qui devait être menée mais qui n'a pas été communiquée.* »

Monsieur BETHERMAT : « *Pour répondre sur la commission d'accessibilité, elle s'est réunie pas une fois mais 3. Elle existe aussi à la CACP et nous attendons qu'elle ait fini son travail avant de réunir la commission de Pontoise. J'y vais régulièrement avec Pierre DE WOLBOCK et ça avance. Je sais aussi que les services techniques se sont réunis dernièrement pour déterminer ce qu'il y avait à faire sur Pontoise et déterminer les priorités et je suis certain que d'ici la rentrée il y aura d'autres nouvelles à vous annoncer. C'est un dossier qui est très lourd, qui demande du travail très fastidieux et effectivement vous aurez un retour de ce qui s'est passé ces derniers mois au plus tard fin septembre. Pour rebondir sur ce que dit Madame BRAMI, sur les travaux qui ont été faits sans l'aval de cette commission, tout simplement, ce ne sont pas des réhabilitations mais des créations nouvelles et automatiquement la commission impose que cela soit aux normes pour toutes constructions nouvelles.* »

Madame BRAMI : « *Je crois que nous ne nous sommes pas bien compris. Il serait bien que la commission puisse, même si les services techniques disent : « ça c'est à refaire, ça aussi », en soit avertie. On n'y va pas pour rien, elle n'est pas là pour rien.* »

- **Monsieur LE MAIRE :** « Monsieur BETHERMAT Je propose que vous réunissiez cette commission dans la première quinzaine de septembre, comme ça, les intéressés pourront en débattre et nous faire retour sur l'état d'avancement des travaux ce qui sera, le moment venu, puisque on s'approche petit à petit de 2015, une vraie difficulté. On entend dire d'ailleurs qu'un délai supplémentaire sera accordé car je ne vois pas comment beaucoup d'associations, de structures quelles qu'elles soient, pourront trouver la masse colossale d'argent qu'il faut pour respecter ce délai de 2015. Donc, réunion au mois de septembre pour la commission et on remettra ça durant la séance du mois d'octobre ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 25 voix pour, 3 abstentions (Didier PEYRAT, Patrick MADELIN, Bénédicte ARIES)

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours qui s'élève à 17 000 € HT auprès de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise au titre du contrat de territoire 2010-2014.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette demande.

ARTICLE 3 : INDIQUE que les crédits correspondants seront inscrits au budget après obtention de la subvention.

Monsieur BOURDOU rapporte la note :

CAMPAGNE D'INFORMATION AUX ÉLECTIONS DU CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES 2012/2015 (CCJ)

Madame BRAMI : « C'est plutôt une proposition. Lors de la dernière campagne du CCJ, on avait eu des informations passées dans les groupes scolaires mais certains ont été oubliés. Je vais parler de Kastler où l'information n'a pas été relayée. Or il y a des enfants qui fréquentent Kastler qui sont Pontoisiens. C'est vrai il n'y a pas eu d'information à Kastler. Autre chose, ce qui serait quand même très bien, c'est qu'on puisse adresser un courrier à tous les gamins ciblés mais un courrier personnalisé parce que au-delà de ceux qui vont dans les groupes scolaires, il y a peut-être des enfants qui seraient intéressés par le CCJ mais qui ne sont pas scolarisés à Pontoise. Ils sont peut-être sur Saint-Ouen-l'Aumône, sur Osny, sur Auvers et je pense qu'ils peuvent être motivés même s'ils ne sont pas scolarisés ici. »

Monsieur BOURDOU : « Je suis étonné parce que Kastler, d'ailleurs on a un jeune de Kastler qui fait partie du CCJ et l'information est arrivée jusqu'à Kastler. Personnellement je n'y suis pas allé. Je suis allé à Pissarro, St Martin, La Compassion par exemple pour expliquer ce qu'est un CCJ et l'investissement aussi de l'équipe pédagogique et parfois on rencontre des difficultés. Mais en tout cas, les jeunes ont été ciblés dans leur ensemble, l'information a largement circulé, la campagne a fonctionné. On a pas eu, certes, le nombre de jeunes escompté mais c'est pourquoi on va centrer un peu mieux la tranche d'âge sur la nouvelle campagne. En tout cas, il n'y a pas eu de raté sur l'information. »

Monsieur LE MAIRE : « Madame BRAMI, tout le monde est d'accord pour faire aussi bien que possible l'information puisque et nous souhaitons que le maximum de jeunes soit touché sachant que ceux qui sont scolarisés hors Pontoise sont néanmoins touchés par l'intermédiaire des maisons de quartier. S'ils ne fréquentent rien nul part, c'est comme le reste. Tout est sans doute perfectible

mais je pense que ce qui a été fait jusqu'à présent a été fait correctement et Pascal BOURDOU verra ce qui peut être amélioré Nous sommes tous dans la recherche d'amélioration permanente. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1: APPROUVE la campagne d'information aux élections du CCJ à destination des jeunes Pontoisiens.

ARTICLE 2: DIT QUE les dépenses afférentes sont inscrites au budget supplémentaire chapitre 011, imputation 6237-023.

Madame FROMENTEIL rapporte la note :

MODALITÉS DE PARTICIPATION DE LA VILLE AUX CLASSES DE DÉCOUVERTES DES ÉCOLES

Monsieur MONGONDRY : *« Vous évoquiez tout à l'heure le fait qu'on aurait dû sortir cette note en débat et je suis d'accord avec vous car elle est quand même substantiellement différente de l'année dernière. Si d'un point de vue strictement financier, en apparence, l'investissement de la commune est le même il n'en demeure pas moins que quand on lit la note, la ville de Pontoise ferme la boutique en matière de politique éducative sur les classes transplantées. Jusqu'ici la ville de Pontoise était à l'initiative sur les classes transplantées. Elle travaillait avec un prestataire. Elle avançait des propositions. Aujourd'hui, il y a eu la LRU qui prévoit l'autonomie des universités. A Pontoise, on innove, c'est un laboratoire expérimental, c'est l'autonomie des écoles, en gros, on vous donne de l'argent et vous vous débrouillez pour faire vos projets. Je pense que c'est quand même assez grave, me semble-t-il, que la ville coupe ce lien, ne soit pas à l'initiative sur cette question là et de redonner le bébé aux écoles et se débrouiller. Et sur l'argument : « ça coûte cher tous les enfants ne participent pas », à mes yeux, cet argument n'est pas recevable dans le sens où il peut être reproduit dans le cadre des écoles. Je pense que le problème est différent si le prestataire n'est pas bon, on le change. C'est une question de choix. Effectivement, si on envoie des enfants en classe de neige dans les Alpes, c'est forcément plus cher que si on les envoie dans le Morvan ou dans le Puy- de-Dôme. Par ailleurs, les classes transplantées, aujourd'hui, c'est pas forcément pour faire découvrir la neige aux enfants. C'est aussi un moment particulier dans la vie des écoliers de se retrouver ensemble, d'apprendre la vie en groupe, etc. Donc, c'est pas que ça. Donc je trouve, à mon avis, je vous invite à faire marche arrière sur cette question là, que la ville abandonne ce rôle moteur de classe de découverte, je trouve ça pas bien de laisser ça aux écoles. »*

Madame FROMENTEIL : *« Moi, je pense que de toute façon, ils sont toujours à l'initiative de projets. On est toujours participateurs, là, acteurs, avec eux, pour étudier ces projets qui sont étudiés, ...oui, bien sûr ils sont étudiés. »*

Monsieur MONGONDRY : *« Je lis la note : « la ville souhaite continuer à soutenir ces classes transplantées mais en se limitant à verser des subventions. » Ça veut dire ce que ça veut dire. »*

Madame FROMENTEIL : *« Non non non, ça veut pas dire uniquement ça. Peut-être la note est mal tournée. La subvention, c'est un choix. On s'est aperçu en discutant et ça, je l'ai dit lors de la commission, que c'était un choix approuvé par la direction des écoles. Ça n'empêche qu'ils sont toujours obligés de nous solliciter dans un deuxième temps après avoir sollicité l'Éducation nationale. Une fois que l'Éducation nationale a accepté le projet, ils nous sollicitent. On approuve également et, à la suite de ça, on verse les subventions pour les projets déposés. On ne baisse pas du tout les bras dans l'apport et le soutien qui ne sera pas uniquement financier. La participation sera toujours présente. On a vu quand même à plusieurs reprises les difficultés que pouvaient avoir*

justement certains parents, certaines familles, quand ils devaient justement participer à ces classes, quand ils devaient payer et que ça coûtait extrêmement cher. Une étude a été réalisée pour savoir, si jamais on ne passait plus par un prestataire choisi, s'il était possible de baisser, de réduire le coût de façon importante pour ces sorties scolaires. D'une part, baisser les coûts en matière de transport et également dans le choix proposé. Le problème qu'on avait c'était justement de se dire que, éventuellement, on avait ce soucis que la ville n'était justement plus représentée et qu'on laissait le choix complet et entier aux écoles. C'est pas vrai et je peux vous assurer, vous rassurer, la direction des écoles est vraiment partante pour ce genre de proposition. »

Monsieur DUMONTET : « Je suis un petit peu surpris de la remarque qui est faite dans la mesure où si on se mettait en situation inverse on serait dans une situation où ce serait effectivement les équipes éducatives qui seraient libres des choix pédagogiques et des projets en l'espèce et la mairie pourrait intervenir et être associée, prendre une part de décision plus importante, on dirait qu'on aurait une volonté politique de main mise sur un projet pédagogique donc c'est pour ça que je suis étonné de la remarque qui est faite autour de cette table. Je trouve que cela n'est pas forcément négatif à partir du moment où, comme vous l'avez indiqué, il reste un lien d'association avec les élus et les enseignants mais que ce soit en définitif les équipes pédagogiques qui restent libre des choix, des projets. Pour ma part, je ne trouve pas ça choquant. Au contraire, c'est plutôt sain. »

Monsieur LE MAIRE : « A mon sens, cette note s'inscrit dans une double direction mais je vais revenir sur ce qu'a dit Monsieur MONGONDRY, n'étant pas en total désaccord non plus avec ses propos Elle s'inscrit d'abord avec ce qui est dans une première direction de se mettre en conformité avec une réponse ministérielle du ministre de l'Éducation nationale qui dit ceci : « Ainsi les classes de découverte et les classes vertes revêtant un caractère facultatif, elles ne constituent pas une dépense de fonctionnement obligatoire pour les communes. Par conséquent, leur financement provient de différentes sources. Elles peuvent être des subventions des collectivités territoriales, de la coopérative scolaire, de la caisse des écoles, des entreprises privées ainsi qu'une participation des familles ». Deuxièmement, cela correspondait à une demande d'un certain nombre d'enseignants qui souhaitaient expérimenter ce système. Ceci étant, je partage aussi l'avis exprimé par Monsieur MONGONDRY, à savoir qu'il convient de maintenir un lien. Ce lien existe dans le système qui est proposé mais il peut y avoir débat là-dessus en fonction de comment cela va se passer. Je propose qu'à titre expérimental, pour cette année, on se situe dans ce cadre mais qu'Anne FROMENTEIL nous rende compte de la façon dont ce lien perdure car ce lien est important et je n'exclus pas de revenir au système antérieur si jamais il apparaissait que ce lien et cette responsabilité de la ville, qui encore une fois, responsabilité facultative, ne s'affirmait pas suffisamment comme par le passé. On va faire ça et regarder vraiment très précisément. Je serai très en observation là-dessus parce qu'il y a cette crainte que j'avais en son temps d'ailleurs exprimée lorsque nous avons étudié la question. On peut regarder, expérimenter des choses, de toute façon les classes vont se faire donc il n'y a pas de rupture dans le système mais sur la façon de l'organiser, nous serons attentifs. »

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE : 26 voix pour, 2 voix contre (Corinne BRAMI, Christian MONGONDRY)

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire, à compter de 2012 et à concurrence du budget voté, à accorder une subvention aux coopératives des écoles organisant des séjours scolaires courts ou des classes de découverte.

ARTICLE 2 : DIT qu'au préalable ces sorties scolaires avec nuitées devront avoir reçu un aval formel de l'autorité académique compétente.

ARTICLE 3 : DIT que la subvention par classe d'au plus 30 élèves représentera au maximum 83% du coût total de la sortie (accompagnateurs compris) plafonnée à 35 € par enfant et par jour.

ARTICLE 4 : LIMITE le nombre de jours du séjour subventionnés à 8 (soit 7 nuitées).

ARTICLE 5 : CONDITIONNE l'octroi d'une subvention à une participation des familles d'au plus 7 € par enfant et par jour.

Monsieur STEIN rapporte la note :

ADHÉSION DES COMMUNES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA RÉGION DE COURCELLES-MONTGEROULT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE PONTOISE

Madame ARIES : « C'était moi qui avait demandé en commission qu'on pose une question à Monsieur PEZET. Il va sans dire que nous ne nous opposons pas à cette adhésion au SIARP qui est une régie qui fonctionne bien mais j'aimerais que Monsieur PEZET éclaircisse à cette occasion ce point. Depuis trop longtemps les habitants des communes adhérentes au SIARP sont dispensés de payer la taxe pour l'acheminement des eaux usées vers la station de Neuville sur le territoire de l'agglomération. Cette portion de transfert dépend de CPA Assainissement. Or, c'est important que le règlement de ce service soit payé par tous ceux qui en bénéficient parce que depuis juillet 2009 les Cergyptains payent, pour les travaux qui vont se faire sur cette partie du réseau, partie terminale de l'acheminement des eaux usées qu'il est très important de faire car les eaux usées sont très polluantes lorsqu'il y a une fuite, une redevance de 26 centimes le m³. Le programme d'assainissement en cours par CPA, c'est 8,5 milliards d'euros et je voulais savoir si, un jour, le SIARP arriverait à reconnaître que le transport sur le territoire de la commune ne devrait pas être totalement gratuit. »

Monsieur LE MAIRE : « Bien comme vous le suggérez, je propose que ce soit Monsieur PEZET qui sur ce sujet est le meilleur d'entre nous qui réponde mais en suggérant à Monsieur PEZET de ne pas prendre part au vote subséquent à son explication. »

Monsieur PEZET : « Je réponds à votre question sur ce qu'on a appelé, avec la Communauté d'Agglomération, le transport final taxé à 0,26. Demander la gratuité concernant le transport des effluents, eaux usées ; je rappelle qu'on est en assainissement ; c'est du ressort de la communauté d'agglomération. Cette taxe est versée à la CACP donc, ce n'est pas du ressort du SIARP. Néanmoins, nous avions, il y a une dizaine d'années, lorsque les communes de la CACP nous ont confié leur compétence assainissement, dans la convention qui nous lie à la CACP, il est convenu effectivement de dispenser les petites communes donc, hors agglomération, de cette taxe transport. Ceci dit, pour être très clair, ça n'a rien à voir avec la note qui est présentée aujourd'hui. On est bien d'accord. C'est donc une question à poser à la CACP mais pourquoi finalement taxer ces petites communes, d'ailleurs il ne s'agit pas de taxer les petites communes mais de taxer les usagers de ces petites communes et reverser à la CACP. Effectivement, la CACP a aujourd'hui encore 40 kilomètres de réseau dit de transport final. Ce sont les grosses canalisations qui arrivent à la station d'épuration de Neuville. Cette taxe de 0,26 € permet effectivement de financer les travaux de la CACP sur ces 40 kilomètres de réseau et sur les postes afférents qui sont importants d'ailleurs. A titre de comparaison, le SIARP a 600 kilomètres de réseau d'eau usée et la CACP, il lui en reste 40 kilomètres. Nous sommes en discussion d'ailleurs pour que le SIARP récupère ces 40 kilomètres de réseau. Je ne dis pas que le SIARP, si nous récupérons cette compétence transport final, fera une croix sur cette redevance de 0,26 €. Il est important de dire, vous avez soulevé le problème du coût,

concernant la note qui est présentée au Conseil, je tiens à préciser que la démarche du SIARP s'inscrit dans le cadre de la réforme territoriale. Il s'agit d'asseoir le SIARP sur l'ensemble du territoire de collecte de la station de Neuville. Avec l'adhésion de ces 5 nouvelles communes, le périmètre du SIARP couvrira l'ensemble du territoire de collecte traitée à Neuville tout du moins sur le Val d'Oise et sur les coûts, c'est un point important, durant la discussion que nous avons eu en commission, cette démarche du SIARP a un coût certain pour le SIARP en terme de personnel et d'investissement puisqu'il faudra assumer les travaux sur ces communes mais elle est bénéfique pour les usagers de ces petites communes du Vexin qui actuellement payent un ensemble de redevances puisqu'il y a un contrat d'affermage, il y a une redevance FSDE, une redevance du SIACR, la redevance du SIARP puisque les effluents transitent par notre réseau et la redevance épuration. Aujourd'hui, l'usager du SIACR paye une redevance de 2,04 € pour arrondir quand l'usager du SIARP, donc Pontoise notamment, paye 1,25 €, donc moitié moins. Le SIACR et le SIARP ont déjà délibéré. »

Monsieur LE MAIRE : *« Donc, tout est en ordre si je comprends bien. Madame ARIES est éclairée. Je pense et je propose de mettre cette note au voix. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE : (Emmanuel PEZET ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1: SE PRONONCE favorablement à l'adhésion au SIARP des communes d'Ableiges, Corneilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Frémécourt et Montgeroult.

Monsieur MORCELLO rapporte cette note :
SUBVENTIONS LIÉES AU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Monsieur SIOU : *« N'avez-vous pas pensé, vous avez peut être étudié la question, de l'application Iphone. On appuie sur un petit carré et hop ! Beaucoup de gens ont un Iphone et il y a 10 millions de touristes donc... »*

Monsieur MORCELLO : *« On y avait pensé, Emmanuel, effectivement. L'Iphone est beaucoup moins répandu que les abonnements internet et puis il y a un autre souci aussi. C'est que si on passait par les applications Iphone la DRAC ne prenait strictement rien en charge. »*

Monsieur LE MAIRE : *« Si je peux écouter vos préoccupations respectives, sauf erreur de ma part, je crois que l'office de tourisme intercommunal réfléchit à ce type d'application car j'en avais parlé à sa directrice qui m'avait dit que cela était dans les tuyaux des réflexions ultérieures. Auquel cas, il y aurait les deux systèmes. Évidemment l'autre concernerait la CACP dont Pontoise et ce système ne concernerait que Pontoise puisque c'est une déclinaison du label mais au bout du compte, à terme, les deux objectifs seront remplis. »*

Monsieur MORCELLO : *« Effectivement, j'allais y venir, il était prévu en complément, j'en avais parlé à Florence Gauthier, des audiophones d'avoir aussi des téléchargements possibles Iphone mais pour l'instant c'est dans le carton et ce serait un financement agglomération, ce qui est complètement différent. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 23 750 euros à la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) dans le cadre du label «Ville d'art et d'histoire»,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 15 000 euros auprès du Pôle Touristique Régional d'Auvers sur Oise dans le cadre de la mise en place de l'étude relative au CIAP,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

Monsieur SEIMBILLE rapporte la note :

AFFECTATION DE RÉSULTAT 2010 / BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (22 voix pour, 6 abstentions : Benoît DUMONTET, Corinne BRAMI, Christian MONGONDRY, Bénédicte ARIES, Didier PEYRAT, Patrick MADELIN)

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2010 par :

- Inscription de 3 133 973,23 au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- Inscription de 152 990,65 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Monsieur SEIMBILLE rapporte la note :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2011 / BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (22 voix pour, 6 abstentions : Benoît DUMONTET, Corinne BRAMI, Christian MONGONDRY, Bénédicte ARIES, Didier PEYRAT, Patrick MADELIN)

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2011 arrêté comme suit :

	RAR 2010	PROPOSITIONS NOUVELLES BS	TOTAL
RECETTES			
Investissement	3 751 369,01	912 787,82	4 664 156,83
Fonctionnement	0,00	892 377,06	892 377,06
Total recettes	3 751 369,01	1 805 164,88	5 556 533,89
DEPENSES			
Investissement	3 552 264,99	1 111 891,84	4 664 156,83
Fonctionnement	0,00	892 377,06	892 377,06
Total dépenses	3 552 264,99	2 004 268,90	5 556 533,89

Monsieur SEIMBILLE rapporte la note :

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010 / BUDGET ANNEXE PARC DE STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (22 voix pour, 6 abstentions : Benoît DUMONTET, Corinne BRAMI, Christian MONGONDRY, Bénédicte ARIES, Didier PEYRAT, Patrick MADELIN)

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2010 par inscription au compte 002 "résultat reporté" en dépense de fonctionnement du budget 2011.

Monsieur SEIMBILLE rapporte la note :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2011 / BUDGET ANNEXE PARC DE STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (22 voix pour, 6 abstentions : Benoît DUMONTET, Corinne BRAMI, Christian MONGONDRY, Bénédicte ARIES, Didier PEYRAT, Patrick MADELIN)

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget supplémentaire du budget annexe parcs de stationnement de l'exercice 2011 arrêté comme suit :

	CREDITS VOTES AVANT BS	PROPOSITIONS NOUVELLES BS	TOTAL
RECETTES			
Investissement	104 162,00	58 201,81	162 363,81
Fonctionnement	448 022,00	0,00	448 022,00
Total recettes	552 184,00	58 201,81	610 385,81
DEPENSES			
Investissement	104 162,00	58 201,81	162 363,81
Fonctionnement	448 022,00	0,00	448 022,00
Total dépenses	552 184,00	58 201,81	610 385,81

Monsieur SEIMBILLE rapporte la note :

TARIFS DE LA FOIRE SAINT-MARTIN 2011

Monsieur MONGONDRY : « *Juste une remarque, les tarifs n'augmentent pas et c'est très bien. En revanche, je pense qu'il faudrait qu'on ait un débat sur la Foire Saint-Martin. Elle décline et il y a besoin de regarder les choses d'un peu plus près.* »

Monsieur SEIMBILLE : « *On peut pas dire que la Foire Saint-Martin décline, on peut dire que l'année dernière le temps n'a vraiment pas été là pour aider les forains à avoir du public. Le salon commercial a du mal, lui, à continuer d'exister c'est pour ça que cette année il va être sur 3 ou 4 jours, la foire étant cette année sur 2 week-end au lieu de 3. C'est vrai aussi que les camelots chaussée Jules César là aussi ne fonctionnent pas. La fête foraine, s'il fait beau, ne perd pas de sa clientèle. Donc, la foire globalement sur certain de ses piliers, oui ! De toute façon, on aura des difficultés à les maintenir en l'état puisque le hall Saint-Martin ne pourra pas rester dans son jus actuel puisqu'il va devenir totalement obsolète. Ça nous amènera à réfléchir sur la manière dont on installe les camelots. A partir du moment où on va investir le quartier Bossut il faut voir de quelle manière on peut éventuellement libérer la chaussée Jules César pour avoir quelque chose qui soit moins contraignant pour le quartier, pour les habitants et la circulation tout en maintenant peut-être, dans un espace plus contraint et plus convivial, des camelots pour ne pas que la foire soit seulement la fête. On peut rêver, on peut aussi se dire qu'un jour, mais là c'est une réflexion personnelle, la Foire Saint-Martin est un patrimoine de Pontoise. Si jamais les mutations de la Foire Saint-Martin pouvaient lui permettre de réinvestir le cœur de ville par rapport à autre chose que les piliers qui la constituent aujourd'hui, ce serait bien pour les commerçants et la publicité pour Pontoise. Là c'est vrai ce côté décentré de l'activité n'apporte pas grand chose au cœur de ville.* »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 25 voix pour, 3 abstentions (Patrick MADELIN, Didier PEYRAT, Bénédicte ARIES)

ARTICLE 1 : APPROUVE les tarifs 2011 de la Foire Saint-Martin

Monsieur SEIMBILLE rapporte la note :

COMMISSION DE RÉGLEMENT AMIABLE DE PONTOISE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE SARL AUGUSTA

Monsieur LE MAIRE : « *On a mis en place une commission indépendante présidée par un juge du tribunal administratif extérieur à la ville. Si on a fait ça, c'est pour s'en tenir aux décisions de la commission parce que sinon, si on commence en plus ou en moins à ne pas en tenir compte en fonction de la tête du client aussi fondés soient les arguments qu'on nous propose après, ça ne sert à rien, ça créer des précédents, c'est l'arbitraire le plus total. Là, on a une commission.* »

Madame BRAMI : « *Ça n'a pas de rapport direct bien que ça en ait quand même un. J'ai manqué de temps mais j'aurai aimé poser une question orale là-dessus car j'aurai aimé savoir quel était l'état des places aujourd'hui car j'ai entendu dire que même les pavés aujourd'hui se fracturaient et je voudrais savoir où on en est, avoir un petit point d'information puisqu'il y a déjà eu le problème des glissades. Maintenant il y a apparemment un problème de dallage qui se casse.* »

Monsieur LE MAIRE : « *Ce n'est pas vraiment le débat qui concerne ce dossier. Pour répondre de manière elliptique à cette question, il y a une expertise judiciaire en cours, l'expert est encore venu sur place la semaine dernière. Il nous annonce des conclusions pour au plus tard fin juillet. On aura des indications après le dépôt du rapport de l'expert. Attendons ce rapport pour y voir un peu plus clair.* »

Monsieur DUMONTET : « *Je vais profiter de cette note pour attirer l'attention sur deux dangers notamment le trottoir qui est à l'angle de la place du grand Martroy et de la rue Delacour qui est particulièrement saillant et c'est d'autant plus dangereux, il y a pas mal de voitures qui frottent leurs jantes et ça peut être le cas d'une moto et c'est d'autant plus dangereux que les 3 ou 4 plots qui donnent l'arc du virage ont été complètement dégomés. Il faudrait essayer d'arrondir, voir avec les services techniques, ou le maître d'œuvre, voir ce qu'on peut faire en travaillant tous ensemble, voir s'il n'y a pas une possibilité d'arrondi. Et le deuxième point, c'est par rapport à la descente qui est dans le virage qui mène sur la rue de la Coutellerie. Là, j'ai vu qu'il y avait 2 plots qui avaient été défoncés manifestement par des voitures qui ont dû rater le virage et la question à se poser si on ne peut pas installer en amont des bandes sonores. En tous les cas trouver une solution pour sécuriser.* »

Monsieur LE MAIRE : « *J'étais sur place cette semaine avec l'expert. Ça peut faire partie des préconisations, parce que non seulement il va faire un rapport mais également des préconisations. Cette hypothèse a été évoquée et vraiment attendons, avant de prendre des initiatives, que nous prendrons évidemment, attendons le rapport de l'expert. Maintenant, s'il s'agit d'urgence, nous devons les régler. En fait, on en était à cette indemnisation, comme le disait Gérard SEIMBILLE, de 4 550,00 € qui est prévu. Par ailleurs, la commission a indiqué qu'il n'était pas de sa compétence de se prononcer sur la déperdition concernant les façades de cette boutique, qu'effectivement on a un dispositif permettant l'indemnisation jusqu'à 50%, qu'effectivement cette boutique a subi un certain nombre de désordres suite aux travaux notamment de coupage de pierre. Nous verrons après discussion avec l'intéressé, si un dossier de remise en état des façades était posé, à regarder quelle indemnisation puisque la commission en prévoit le principe mais ne*

quantifie pas puisque ce n'est pas de sa compétence en ce qui concerne le préjudice commercial. Encore une fois, je pense vraiment qu'il est sage de s'en tenir aux conclusions de cette commission. Il y en a qui sont satisfaits, d'autres qui ne le sont pas. Si on commence à charcuter les chiffres à partir de ce qu'a dit une commission indépendante, c'était pas la peine de la mettre en place et ça créer des précédents et ce ne serait pas, à mon avis, raisonnable. Mais encore une fois, sur ce dossier en particulier, il est possible qu'on y revienne si un dossier de ravalement est présenté.

INTERVENTION DE MONSIEUR SEIMBILLE SANS MICRO, DONC INAUDIBLE, A PROPOS DU FISAC. *Ce que je disais c'est que la commission parle d'un préjudice concernant la vitrine, il y a un dispositif FISAC qui est commun à tout le monde et que compte tenu de ce préjudice, on verra le moment venu s'il y a lieu, à titre dérogatoire, et ce serait soumis au Conseil, le cas échéant d'aller au-delà de ce dispositif de droit commun pour tenir compte de ce volet non chiffré mais indiqué quand même par la commission. Pour l'instant on en est pas là, on en est qu'au préjudice commercial. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : FIXE le montant de l'indemnité à 4 550,00 € (quatre mille cinq cents euros),

ARTICLE 2 : APPROUVE le protocole transactionnel,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer le protocole transactionnel avec le représentant légal de l'entreprise SARL AUGUSTA,

ARTICLE 4 : DIT que cette dépense est inscrite au BP 2011 – chapitre 67 – imputation 6718.

Monsieur BOURDOU rapporte cette note :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE TENNIS DE TABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le jeu d'écriture interne permettant le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 000 € en faveur de l'association sportive Pontoise Cergy Tennis de table.

Monsieur BOURDOU rapporte cette note :

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT MULTIACCUEIL DES JEUNES ENFANTS – RECOURS À LA CONCESSION – DÉCISION SUR LE PRINCIPE DE DÉLÉGATION

Monsieur LE MAIRE : *« Moi, je confirme que nous avons eu beaucoup de débats là-dessus puisque c'est venu à plusieurs reprises à des bureaux municipaux successifs. Au bout du compte, il apparaît que c'est, financièrement, d'avoir les moyens pour la ville d'obtenir 50 berceaux supplémentaires sans que ça ait, puisqu'on a évidemment comparé les incidences public / privé, sans que ça ait d'incidence sur le prix que les parents auraient à payer puisque c'est la CAF qui fixe les tarifs. Monsieur MONGONDRY... ceci peut peut-être par avance répondre à certaines questions. »*

Monsieur MONGONDRY : *« Trois remarques pour faire part de notre opposition sur le projet. Oui, opposition, mais c'est pas simplement par dogmatisme que ce soit bien clair. D'abord, le fait de mettre en DSP une crèche est un message politique fort. En clair, on est en train de dire, la ville de Pontoise, la petite enfance, on confie cela à une entreprise privée. La sémantique permet*

beaucoup de chose mais là, c'est quand même le cas. C'est confier une crèche à une entreprise privée de gérer une mission de service public. Ça affiche concrètement que la ville de Pontoise affiche le fait qu'elle n'est pas en mesure d'assumer le service public ou fait le choix de ne pas assumer la mission de service public. Ça c'est la réalité. Alors les DSP on en pratique beaucoup, il y a le ramassage des ordures sauf que là c'est un peu différent. Une entreprise privée et c'est pas un gros mots de le dire par essence, son objectif final c'est d'être rentable et de dégager du profit. On est d'accord... de bien faire son travail, mais l'objectif... »

Monsieur LE MAIRE : *« Attendez, attendez, qu'il n'y ait pas de conversation qui s'instaure sinon c'est le bazar, que Monsieur MONGONDRY termine son propos... »*

Monsieur MONGONDRY : *« Une entreprise, si elle fait bien son boulot et je suis d'accord avec Monsieur SIOU, elle va dégager son profit mais c'est son objectif, c'est par essence. Une entreprise privée dans le cadre d'une DSP sera soumise à deux contraintes. D'une part répondre à ce premier objectif, dégager du profit et d'autre part répondre aux missions du service public qui lui incombe. C'est-à-dire qu'il y a des choix qu'elle sera obligée d'opérer. On le voit au niveau du ramassage des ordures, on sait très bien que les marges de manœuvre se font pour l'essentiel sur le personnel, sous payé, sans papier. On le sait tous. Or, dans le cadre d'un service public de garderie d'enfants, quels seront les leviers ? Le personnel, il faut du personnel formé, légal, obligatoire, avec des salaires très précis. Les barèmes au niveau des tarifs sont les mêmes donc les marges de manœuvre, elles se font où ? Sur la limitation du nombre de couches ? Sur ? La porte ouverte est très large. Les salaires ? Cela dit, les salaires sont plus ou moins réglementés. Cela dit confier ses enfants dans ce cadre là c'est pas le ramassage des poubelles. Point suivant, je pense qu'on peut avoir, je suis pas spécialiste de la question, on peut avoir un problème de droit. Le traité de l'Union pose le principe de libre concurrence et non faussée, on est d'accord ? Dès lors qu'une collectivité exerce une mission, une compétence de manière exclusive, le principe de la libre concurrence non faussée ne s'applique pas. Dès lors qu'elle applique partiellement sa mission, là ça s'applique. Prenons l'exemple pour illustrer mon propos de la cuisine centrale, vous allez comprendre tout de suite. S'il y avait les 12 communes de la cuisine centrale, il n'y avait aucun problème. Dès lors qu'il n'y avait pas les 12 communes qui se servaient, les 11 à l'époque, chaque commune devaient faire un appel d'offres pour se servir à la cuisine centrale, c'est ce qui a motivé la fermeture de la cuisine centrale. Prenons le cas qui nous intéresse aujourd'hui. Parmi l'ensemble des crèches que nous avons, nous avons une crèche qui n'est pas en régie municipale mais en DSP. Moi, demain Christian MONGONDRY, je dit : « Je veux que la crèche des Cordeliers soit en DSP. » Comment vous allez me le refuser dans la mesure où vous avez déjà une crèche déjà en DSP. Ça veut dire que vous n'exercez plus de manière exclusive cette compétence au sein de la collectivité. Je vous invite à y réfléchir et en définitive, la DSP peut s'avérer un cheval de troie justement pour que la commune ne puisse plus gérer l'ensemble de ses crèches. C'est le droit communautaire. C'est le principe de la concurrence libre et non faussée. Tant que vous exercer la compétence complètement, elle ne s'applique pas dès lors que vous l'appliquez partiellement le principe s'applique. »*

Monsieur LE MAIRE : *« Les deux peuvent coexister. »*

Monsieur MONGONDRY : *« Non absolument pas. Sur une même compétence, pas du tout. Non, non sur une même compétence, je parle. Je ne suis pas spécialiste mais je vous invite quand même à vérifier ce point là. Le droit communautaire, il est complexe dans sa simplicité. »*

Monsieur LE MAIRE : *« Il est simple le droit communautaire mais il n'aboutit pas dans ce cas précis à empêcher la collectivité d'exercer sa compétence. Simplement ça veut dire que, si un autre opérateur privé voulait créer une crèche, sur ce simple plan de la création, il pourrait dire qu'il y a par le biais de cette DSP, mais ça ne peut pas empêcher la collectivité d'exercer sa compétence. »*

Monsieur MONGONDRY : « Ça peut pas l'empêcher mais simplement il peut vous dire, sur la crèche des Cordeliers, dans la mesure où il y a une crèche que vous ne gérez pas, elle est en DSP, on va faire un marché public pour savoir qui gère la crèche. Attention ! »

Monsieur SEIMBILLE : « Le PPP à ce moment là c'est interdit. Il intervient dans des tas de domaines qui sont exercés par les collectivités publiques, donc, le PPP ne pourrait pas exister. »

Monsieur MONGONDRY : « Que je sois bien clair, il y a une compétence qu'on exerce plus, par cette note qui va être votée je suppose, pas par moi en tous les cas, par cette note on signifie qu'on exerce plus l'accueil de la petite enfance de manière exclusive. On le fait maintenant que partiellement : on ouvre la brèche. Par rapport à une boîte privée je ne sais pas comment on peut justifier le... »

Monsieur FARGE : DEBUT D'INTERVENTION SANS MICRO – INAUDIBLE « Vous avez des communes qui font en régie les services aux personnes âgées en concession et il y a également des résidences privées. Tout ça ça coexiste On n'invente rien Dites vous bien que ce que vous soulevez aurait été soulevé depuis longtemps. Or, c'est un système qui se pratique de plus en plus pour des raisons financières puisque ça permet de lisser un certain nombre de choses sur plusieurs années. »

Monsieur MONGONDRY : « Oui, mais par dogmatisme. »

Monsieur LE MAIRE : « Oui par dogmatisme mais vous ne dites pas la même chose à la Communauté d'agglomération, curieusement. Alors vous me direz ce n'est pas les crèches. Non..., non, ce n'est pas déloyal mais la Communauté d'agglomération par exemple, sur l'éclairage public fait un PPP. »

Monsieur DUMONTET : « Pour ma part Monsieur LE MAIRE, je ne ferai pas de cette question une question de dogmatisme mais plutôt pragmatique. Nous avons un déficit, mais ce n'est pas propre à Pontoise. En France, par rapport à d'autres pays, l'Allemagne, la Belgique, par rapport aux pays nordiques, un déficit par rapport à l'accueil de la petite enfance dans les structures. C'est vrai à Pontoise, il y a plus de 400 demandes pour 231 berceaux. C'est vrai aux Larris, ça pourrait être vrai dans le secteur du centre ville, c'est également le cas notamment, je pense que ce ne serait pas forcément une mauvaise idée d'y réfléchir pour l'avenir. Je pense notamment à tout le personnel des cabinets d'avocats, mes jeunes consœurs, le palais de justice avec les greffières, les magistrats qui sont aujourd'hui une population de plus en plus féminine et plus bien entendu la population pontoisienne du centre ville qui connaît également les mêmes difficultés. Dans l'idéal, on souhaiterait tous être en régie ne serait-ce que pour les contraintes financières, elles existent au niveau étatique, il y a un taux d'endettement qui a atteint tous les records et cela malgré les promesses et avant même la crise et je crois qu'on doit effectivement... pardon ? Non je ne parle pas des comptes de la ville, je parle de l'État, ce qui a forcément des répercussions après, notamment au niveau des subventions qui peuvent être données aux différentes collectivités. Pour vous dire, Monsieur LE MAIRE, à partir du moment où effectivement d'une part on sait que le prix est encadré puisqu'il est fixé par la CAF et d'autre part qu'il y ait un cahier des charges strict et contraignant qui permette de faire en sorte que celui-ci soit identique à celui des crèches exploitées en terme de régie, pour ma part, le pragmatisme c'est de permettre à 60 familles ou 120 par an de trouver une place en crèche. C'est la raison pour laquelle je voterai pour cette délibération. »

Madame ARIES : « Pour notre part, nous ne voyons pas la pertinence des arguments avancés pour le recours à une DSP pour une crèche implantée dans le quartier des Larris Maradas parce

que, est-ce vraiment moins cher ? En coût de fonctionnement, en régime de croisière ? Pas sûr. Est-ce une question de meilleur service ? A priori, c'est négocié pour que ce soit la même chose. C'est comme le disait Monsieur MONGONDRY, un facteur qui va créer des disparités de mode de fonctionnement entre les fonctionnaires de la ville qui géreront les crèches de la ville et ceux qui travailleront dans cette crèche là et effectivement, c'est pas plus cher pour la ville, c'est pas plus cher pour les parents. Qui paye le bénéfice des délégataires sinon le poste des salaires d'une façon ou d'une autre. Ce qui m'interpelle le plus, c'est l'argument de rapidité. Alors là, je souris un peu parce que la dixième crèche de Pontoise c'était déjà une priorité quand mes enfants en avaient besoin il y a 25 ans. C'est une vieille vieille promesse électorale de la majorité. Elle est là depuis 10 ans. Elle avait le temps quand même d'y penser et de le préparer. Pourquoi retenir cet argument du délai d'instruction municipale – 10 ans – et une réalisation, déjà là il va falloir attendre 10 mois pour le processus de sélection d'un candidat, 18 mois pour le début des travaux et par miracle ce sera tout prêt pour la date de mars, avril 2014. Je me demande quel est l'intérêt d'aboutir à mars, avril 2014 ? ... » INTERVENTION SANS MICRO « Je doute que ce soit complètement de la mauvaise foi. Ensuite je reviendrai sur la remarque de Monsieur DUMONTET qui a le bénéfice de la cohérence. Il y a presque 2 ans, il y avait quelqu'un qui était venu me demander, et j'étais dans l'impuissance absolue, un appui parce que c'était quelqu'un qui souhaitait monter une crèche privée près de la zone artisanale d'Ennery et ça reconvertisait, donc ça allait très très vite : l'urgence, les anciens locaux du centre aéré de France Telecom. Ça aurait dû baigner ce projet quand même, c'était tout bon. Mais voilà, c'était sur le territoire de la commune de Pontoise et le maire de Pontoise n'a pas voulu et le monsieur est venu me dire : « Est-ce que vous pouvez faire quelque chose ? » Je lui ai répondu : « Moi je n'y peux rien je suis vraiment dans la minorité », j'en ai pas fait une question de principe mais c'est vrai que, là, cette crèche privée, elle a pas eu la possibilité d'exister ».

Monsieur LE MAIRE : « Mais Madame ARIES, je vais laisser la parole à Monsieur BOURDOU pour répondre aux différentes questions. On peut pas dire ce que vous dites... Est-ce que vous avez regardé le dossier sérieusement avant de parler sous l'apparence du sérieux ? C'est une question. Avez-vous regardé le dossier avant d'affirmer des choses sous l'apparence du sérieux mais sans le sérieux ? Ce monsieur auquel vous faites allusion, il a été reçu à de multiples reprises, on a regardé les choses de manière précise. Il y avait deux problèmes, excusez du peu. Il y avait un problème de financement mais surtout, là où il voulait faire, c'était juste inconstructible. Si vous voulez, on peut pas dire le maire de Pontoise... Non ! Regardez les dossiers au fond des choses, moi je veux bien être interpellé, je le suis quotidiennement sur plein de sujets mais... Quant à 2014... Vraiment, je comprends que vous disiez ça, peut-être à votre place, j'aurais pu dans un moment d'égarement le dire. Mais nous sommes élus jusqu'en 2014 et nous avons beaucoup de tâches à faire pour Pontoise. On ne peut pas, comme me le souffle Gérard SEIMBILLE, à côté on peut pas tout faire en même temps parce que Dieu sait la situation qu'on a trouvée à plein d'égards, sur laquelle on ne va pas revenir donc on va travailler jusqu'au dernier jour. Comme il y a des projets qui demandent beaucoup de temps, et bien il y en a qui vont se terminer et il y en a même probablement qui se termineront après la fin du mandat. On va pas s'arrêter maintenant de travailler de peur que vous disiez comme par hasard « ça se rapproche de 2014... » Il reste encore 3 ans quand même. On est à un peu plus que mi-mandat. Donc je vous assure qu'il y a là dedans aucune préoccupation électorale simplement le soucis pragmatique, pour reprendre le terme de Monsieur DUMONTET, d'essayer d'apporter une réponse à un sujet qui existe puisqu'il y a un déficit de place de crèche que cette méthode permet de combler partiellement seulement d'ailleurs. A la différence de notre ami MONGONDRY, je n'ai pas de doctrine. Il a au moins l'honnêteté intellectuelle, mais je sais que c'est son habitude, je l'en remercie, il a l'honnêteté de dire que sa réponse est partiellement doctrinaire. Moi, je n'applique aucune doctrine c'est-à-dire que j'essaye ce qui fonctionne. Quand ça ne fonctionne pas, on essaye autre chose pour régler le problème. Ce déficit sera de plus en plus important, Anne FROMENTEIL peut le confirmer, nous avons de plus

en plus d'enfants à Pontoise et nous commençons à avoir des problèmes de place dans les établissements scolaires. A un moment donné, il faut traiter les problèmes et on ne les traite pas par doctrine. Et on aura une crèche sur Bossut parce que sur Bossut, il y aura aussi des enfants. »

Monsieur SEIMBILLE : INTERVENTION SANS MICRO – INAUDIBLE

Madame ARIES : « *Monsieur SEIMBILLE, vous êtes là depuis combien de temps ?* »

Monsieur LE MAIRE : « *Et alors ? Et alors ? Vous avez raison Madame ARIES, vous avez raison de poser cette question parce que on est là depuis 10 ans. Comparez. Moi je vous demande, puisque vous voulez toujours des chiffres, des documents, etc, on pourrait comparer ce qui a été fait dans les 10 ans précédents et ce qui a été fait pendant les 10 ans pendant lesquels nous avons été en situation. Je peux en parler d'autant plus librement que je n'ai pas d'élément de réponse, je ne m'attendais pas à cette question. S'il apparaît que nous avons fait beaucoup plus dans les 10 ans qui précèdent parce que Pontoise en a besoin, il faut que cette équipe reste le plus longtemps possible pour en faire de plus en plus et un maximum comme nous essayons de le faire. Vous avez raison. On ne peut pas tout faire en même temps mais au moins on fait les choses comme on le fait depuis des années. »*

Madame BRAMI : « *Juste une chose, effectivement, il y a de plus en plus d'enfants et de moins en moins d'argent mais sur ce principe là, on va où ? Parce que, à un moment donné, moi la première chose qui m'est venue à l'esprit en lisant cette note c'est : est-ce qu'à un moment donné les équipements municipaux vont passer tous dans le privé ? Allons nous donner les clefs de la ville au privé. Ça veut dire : on a pas d'argent donc on ne fait plus, on investit pas. Bien si, c'est un petit peu ce qu'on est en train de faire... INTERVENTION SANS MICRO ... oui, oui sur 20 ans. Pour moi c'est inadmissible. Ça devrait en tout cas être en régie municipale. »*

Monsieur BOURDOU : « *Je vous réponds sur le choix. C'est pas un choix volontaire de notre part. Il y a une réalité, le choix du délégataire s'impose. Pourquoi ça s'impose ? Aujourd'hui nous avons la PSU, Prestation de Service Unique, qui nous oblige à avoir un taux de remplissage de 70 % pour être éligible à la PSU. Quand nous sommes arrivés en 2001, nos crèches étaient à un taux de remplissage de moins de 50 % de remplissage. Nous avons beaucoup travaillé au regard de la PSU parce que dès que la PSU s'est enclenchée, nous avons perdu 80 000 € de recette. Aujourd'hui nous sommes à 63 % de taux de remplissage mais sauf que la PSU n'a pas tenu compte de la spécificité locale. Si on continue comme ça avec la CAF, demain nous avons une épée de Damoclès sur la tête et on risque, parce que la CAF est plutôt compréhensive au regard de Pontoise, on risque de perdre le bénéfice de la PSU. C'est ce qui est arrivé dans d'autres collectivités ce qui veut dire, plus de service public, plus de crèche. C'est ça la réalité. Aujourd'hui dans le privé on obtient 95 % de taux de remplissage ce qui va nous permettre avec ces 95 % plus nos 63 % d'être éligible pendant longtemps à la PSU et de conserver ce mode de garde et de conserver l'offre publique municipale. Les agents l'ont compris on l'a passé en CTP et ont voté à l'unanimité. Et on ne pourra jamais atteindre 70 % parce que la demande des Pontoisiens ce sont des accueils réguliers. Ceux qui vont au delà de 70 % c'est du multi accueil. Ce n'est pas la demande pontoisienne. On a plutôt des familles qui travaillent donc on répond à cette demande. C'est pour ça que la CAF nous laisse tranquilles c'est parce qu'on a montré notre bonne volonté. C'est la seule solution pour nous de conserver une offre publique de passer en DSP. C'est la réalité économique. Et après sur les conditions d'encadrement, ce sont exactement les mêmes parce qu'il y a un agrément PMI donné par la CAF. Les gens sont formés, vont même aussi plus loin dans leur offre. Ils font de l'accompagnement à la parentalité, offre qu'on est pas capable de faire. Donc il va y avoir un partage d'expérience avec aussi les agents municipaux, les agents de la ville aussi l'ont bien compris et compris que c'était une chance pour eux d'évoluer vers autre chose. Ça va nous*

permettre aussi d'affiner un peu nos outils en direction des familles et de travailler nos modes de gestion et de remplir un peu plus aussi nos crèches. On a essayé de s'adapter sauf qu'on ne peut pas atteindre 110 % et la DSP va permettre de pérenniser l'offre municipale publique. »

Monsieur LE MAIRE : *« Moi, j'aurai envie, Madame BRAMI, de vous poser une question. Entre proposer aux Pontoisiens une crèche supplémentaire, des lits supplémentaires par le système qui permet de le faire ou parce que ce système n'est pas, selon votre doctrine, doctrinairement correcte, ne rien faire, quelle est celle des deux options que vous choisissiez ? »*

Madame BRAMI : *« Et bien peut-être que budgétairement, j'aurais fait d'autres choix, sur d'autres voix, mais j'aurais gardé cela en régie municipale et ça, ça aurait été mon choix. Et mon choix, ça aurait été en tout cas, y compris d'ailleurs, je ne peux pas m'empêcher de penser à la note 2.7 sur les classes transplantées, mon choix effectivement se serait porté sur la gestion de la petite enfance de l'école et des jeunes dans cette ville. »*

Monsieur MONGONDRY : *« Juste une remarque, Monsieur HOUILLON, sur ce que vous dites. Tout le monde connaît l'histoire du type qui pour tuer son chien dit qu'il a la rage. Là c'est pareil vous pouvez effectivement dire on peut pas faire autrement mais bien sûr qu'on peut faire autrement. Sur la construction par exemple, on peut envisager la construction sous la forme d'un PPP. Ça ne me dérange pas. Autant ça peut me déranger sur un problème qu'on a évoqué il y a deux secondes, autant sur la construction d'un bâtiment, ça ne me pose aucun problème. Le PPP, on sait tous ici, que c'est une manière, notamment de »* INTERVENTION SANS MICRO - INAUDIBLE

Monsieur BOURDOU : *« On peut effectivement faire l'investissement sauf qu'aujourd'hui on a des cas concrets d'exemples où des municipalités construisent des crèches mais ne sont pas en capacité de les faire fonctionner. Pourquoi ? Parce que aujourd'hui avec l'apport des délégataires, je cite un exemple : Babylou. Quand on les a rencontrés en 2003, ils avaient 3 crèches en France. 8 ans après ils en ont 175. Ils en ouvrent une pratiquement tous les mois. Saint-Ouen-l'Aumône, Cergy, Eragny, Osny, Nanterre, Saint Ouen, tous sont passés par ce mode de gestion et ne demandent qu'une chose c'est d'ouvrir encore plus de places en crèche parce qu'on ne peut plus aujourd'hui fonctionner comme cela. L'attractivité, la rémunération, le régime indemnitaire, dans le public, n'est pas aussi attractif que dans le privé. J'ai visité des crèches privées, j'ai rencontré des directrices, des agents qui venaient tous du public et qui m'ont dit ô combien qu'ils ne regrettaient pas le public parce que c'est la réalité tout simplement. On s'adapte à la réalité et il faut savoir ce qu'on veut faire dans une ville qui va bientôt atteindre 40 000 habitants. »*

Monsieur SIOU : ...INTERVENTION SANS MICRO *« ...qui m'a choqué, c'est du privé les enfants c'est quelque chose de sérieux. Il n'y a pas tellement plus de catastrophe à la clinique Sainte Marie qui est privée qui fait du bénéfice qu'à l'hôpital. Je ne sais pas, si Leclerc était géré par du public, au lieu de fermer à 9h du soir il fermerait à 17h comme la mairie. »*

Monsieur LE MAIRE : *« Bien, le débat est éclairé mais je suis un peu surpris qu'il y ait toujours une réticence au progrès. C'est curieux ce conservatisme. Ce qui est important pour les gens c'est de pouvoir avoir des places en crèche pour confier leurs gamins quand ils travaillent tous les deux. Et dire, j'aurai fait d'autres choix budgétaires, que ne les avez vous faits à l'époque parce que je veux bien recevoir des leçons mais Madame ARIES disait qu'on était là depuis 10 ans mais on a perdu 2 ans à redresser vos finances au sens large du terme. Nous reviendrons vers vous pour vous fournir la documentation sur la question juridique que vous avez soulevée. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 23 voix pour, 5 contre (Corinne BRAMI, Christian MONGONDRY, Bénédicte ARIES, Didier PEYRAT, Patrick MADELIN)

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le principe de délégation de la construction et de l'exploitation d'un établissement multi accueil pour jeunes enfants dans le quartier des Larris Maradas, au vu du rapport de présentation ci-annexé.

ARTICLE 2 : **PRÉCISE** que la délégation de service public est mise en œuvre dans le cadre d'un contrat de concession.

Monsieur BOURDOU rapporte cette note :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À QUATRE ASSOCIATIONS AVICENNE FUTSAL, EACPA, CERGY-PONTOISE ECHECS ET JSP

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le versement de subventions dans le cadre du soutien de la ville de Pontoise au mouvement sportif aux associations suivantes :

- AVICENNE FUTSAL 400€
- EACP ATHLETISME 1 000€
- CP ECHECS 400€
- JSP 200€

ARTICLE 2 : **DIT** que les dépenses sont inscrites au BP 2011, au chapitre 022 (dépenses imprévues) et feront l'objet d'une affectation au chapitre 67 article 6745 (subventions exceptionnelles).

Monsieur LE MAIRE rapporte la note :

AVIS DE LA COMMUNE DE PONTOISE SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur MONGONDRY : *« Moi je vais voter contre, nous allons voter contre et je vous invite à faire de même ou du moins que vous vous absteniez sur ce schéma. Je pense que ce qui nous est proposé aujourd'hui est un retour en arrière par rapport à la longue histoire de la décentralisation où on assiste aujourd'hui à une véritable recentralisation où l'État ordonne via le Préfet que tel ou tel EPCI doit se regrouper que telle et telle commune intégrera tel ou tel EPCI quel que soit l'avis des élus même si ça a pas été retoqué d'un point de vue constitutionnel, on peut dire aujourd'hui que ce qui nous est proposé c'est une brèche, un poing enfoncé dans la libre administration des communes, principe constitutionnel. Cet après-midi dans le cadre d'une réunion professionnelle, j'ai discuté avec un maire du Val d'Oise et son Conseil municipal a voté contre ce schéma parce qu'ils sont directement concernés. Aujourd'hui, vous parlez de l'aspect consensuel il est peut être vrai dans certains secteurs mais pas vrai dans d'autres secteurs. »*

Monsieur LE MAIRE : *« C'est vrai que je me suis abstenu en ce qui concerne l'intégration de la commune de Maurecourt mais les élus de gauche me l'ont imposé, c'est vrai. »*

Monsieur MONGONDRY : *« Moi, à titre personnel, je pense qu'on est tous d'accord là dessus le regroupement des communes était une excellente chose cela dit c'est quand même très récent dans l'histoire de notre pays (1999). Cette volonté de s'imposer pour accélérer le processus est*

dommageable sur le devenir des EPCI où là on a des EPCI forcés et non des EPCI de projet qui vont se constituer et ça ne fait pas tout à fait la même chose. Par ailleurs, que l'Etat impose aux collectivités quel que soit l'avis des élus des communes concernées de dire ce sera comme ça c'est un recul en matière de démocratie locale. Dans la mesure où nous savons aujourd'hui que des conseils municipaux directement concernés vont voter contre ce projet il ne nous appartient pas à nous conseil municipal de nous prononcer sur des projets qui ne nous concernent pas. »

Monsieur PEYRAT : *« Moi, j'ai plusieurs problèmes par rapport à cette délibération. Le projet de schéma découle de la loi de décembre 2010 qui oblige, c'est son principal point fondamental, toutes les communes à se regrouper dans une intercommunalité. Problème de fond, tout de suite, à partir du moment où on décide que l'intercommunalité n'est plus une faculté mais une obligation, il aurait fallu, à mon sens, s'assurer que ces intercommunalités vont avoir une assise démocratique réelle et effective. Or ce n'est pas le cas. On assiste au développement d'EPCI qui sont dépourvus d'une assise démocratique suffisante alors qu'ils captent de plus en plus de compétences. C'est peut-être le sens de l'histoire, qu'ils captent de plus en plus de compétences, pour réaliser des économies d'échelle etc etc, créer des solidarités communes indispensables mais il faut assurer l'assise démocratique de ça. Or, la loi ne l'a pas prévu. Elle n'a pas prévu au sein des conseils d'agglomération que les minorités dans les différents conseils municipaux soient présentes dans les conseils d'agglomération. Elle n'a pas non plus prévu qu'une partie au moins des délégués aux conseils d'agglomération soient élus au suffrage universel direct. On peut bien imaginer un système dans lequel il y ait dans ces conseils d'agglomération, à la fois des parties émanant des conseils communaux respectifs et une partie élue au suffrage universel direct. Ce n'est pas le cas. On ne va pas refaire au conseil municipal une loi qui a été votée à l'Assemblée Nationale mais quand même, ce déficit démocratique, c'est déjà un premier élément de critique par rapport au schéma départemental qui découle quand même de cette loi. Deuxièmement, je pense qu'on est dans le forçage préfectoral, Monsieur MONGONDRY a raison. C'est-à-dire, qu'à partir du moment où on oblige des communes à changer leur mode de coopération avec d'autres communes, à partir du moment où on impose à des communes de rentrer dans des EPCI dont auparavant elles ne voulaient pas pour des raisons qui ne sont pas uniquement anodines ou sans importance. Fallait laisser un temps suffisant pour que le débat se développe dans la société civile et pas simplement entre les élus concernés. Dans le schéma il n'y a eu des modifications importantes. Les plus importantes n'ont d'ailleurs pas eu au sein de la CACP mais dans d'autres communautés d'agglomération qui existent dans le Val d'Oise. Il n'y a pas eu de débat dans le département là-dessus, il n'y a pas eu de débat dans la société civile. Il n'y a pas eu de débat politique.*

Nous, notre position, c'est de dire que les coopérations intercommunales elles ont un sens quand elles correspondent à de véritable bassin de vie et à des entités économiques réelles et pas simplement à des frontières administratives. C'est ce qui fait d'ailleurs qu'on est pas hostile par principe qu'une commune d'un autre département puisse venir dans une communauté d'agglomération dont la ville principale et les 12 autres communes sont dans le Val d'Oise, c'est le cas de Maurecourt. Il faut savoir franchir les frontières départementales quand il y a de réel bassin de vie. D'ailleurs, la question de la présence de Conflans-Sainte-Honorine dans la CACP, il suffit de regarder la carte jointe à la délibération, surtout après l'arrivée de Maurecourt, se pose. Je sais bien que le schéma qu'on adopte n'est que pour 6 ans mais il y a des portes qu'il aurait fallu laisser ouvertes. Il faut des intercommunalités qui soient dotées d'une réelle assise citoyenne et démocratique et fondées sur de réels bassins de vie et pas des frontières administratives qui peuvent être périmées. Ce débat aurait mérité d'être mené dans la société civile Val d'Oisienne, il ne l'a pas été parce qu'on est dans le forçage préfectoral, le forçage de l'État, le forçage Sarkosyste c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet. »

Monsieur LE MAIRE : *« Et bien merci, j'ai pris note des expressions qui ont été exprimées naturellement. Le débat sur l'intercommunalité, ça fait 12 ans qu'il est sur la table. Deuxième*

élément, dans le cas particulier du Val d'Oise, le préfet n'a rien imposé du tout à aucune commune. Il a réuni beaucoup et a tenu compte des accords qui ont été passés par les uns et les autres. Moi, je veux bien que vous parliez du forçage Sarkosyste, je subis tous les jours le forçage socialiste à la CACP. Puisque vous donnez votre opinion, je peux aussi donner la mienne. La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise qui ne vous a pas échappé qui ne recouvre pas d'ailleurs forcément les clivages politiques et que les choses nous étaient en permanence imposées. Que les extensions de compétence qui sont permanentes, exponentielles, à mon avis c'est pas terminé d'ailleurs j'entends dire, sur un plan, sur un autre plan j'entends dire, sur la culture... Enfin, je ne sais pas car nous ne sommes pas associés aux projets donc moi, je subis le forçage socialiste aussi. Et troisièmement, est-ce que vous pensez que quand certaines communautés de communes se sont constituées qui ne recouvrent pas toujours des logiques de bassins, des logiques de projets, des logiques géographiques, les habitants n'ont pas été consultés ? Est-ce que vous pensez par exemple que lorsque Auvers-sur-Oise et Valmondois pour des raisons entre elles deux purement d'amitié politique entre les maires, ont décidé de se rattacher à l'autre côté de l'Oise avec les effets que l'on connaît maintenant puisque ça marche très mal actuellement et ont décidé de s'écarter de leur bassin naturel où Auvers est le chef lieu de canton du Sausseron, est ce que vous pensez qu'on a demandé leur avis à la population ? Non, sinon, en général les populations, c'est le bon sens qu'elles expriment, sans doute elles auraient dit autre chose. Pour en revenir à ce schéma je dis simplement que le préfet n'a pas imposé quoi que ce soit. Même pour la communauté de communes du Sausseron, je connais mieux les exemples près de chez nous que dans l'est du département, le préfet était réticent car il considérait que la communauté de commune existante qui ne comportait pas suffisamment d'habitants mais les membres élus de cette communauté de commune ont mordicus soutenu qu'ils avaient un projet entre elles et le préfet s'est rangé à la volonté de cette communauté bien qu'elle ne fasse que pas suffisamment d'habitant par rapport à l'objectif de la loi. Voilà, moi ce que je constate c'est quelque chose qui apparaît consensuel parce que justement ça n'a pas été imposé. Si le préfet avait imposé partout des limites dans le département, je n'aurais peut être pas eu le même discours que ce soit une loi votée par cette majorité présidentielle ou pas. Encore une fois, je n'applique pas de doctrine. Quant à la légitimité démocratique, je ne suis pas loin d'être d'accord avec vous sauf que tôt ou tard on arrivera vers ça. Ce qui veut dire qu'en ce qui nous concerne à Pontoise, nous serons ici un arrondissement de la CACP. C'est un autre débat mais à la fois vous avez raison et je vous signale que la loi sur les conseillers territoriaux donne une réponse à cela, une réponse partielle puisqu'il y a un fléchage des membres des intercommunalités à l'occasion des élections municipales et donc c'est une forme d'élection au suffrage universel qui n'est pas totalement satisfaisante de mon point de vue parce que ça reste quand même sur une liste municipale. Même si les électeurs savent pour qui ils votent à la communauté d'agglomération, c'est pas encore tout à fait pareil qu'une élection totalement dédiée à l'intercommunalité. Ce sera un pas supplémentaire qui probablement sera franchi un jour. C'est peut être le sens de l'histoire. Et c'est bien la raison pour laquelle j'ai ce débat avec la communauté d'agglomération en lui disant : « avant de vouloir étendre vos compétences étendez votre notion ou vos qualités en matière de proximité » parce que si c'est le sens de l'histoire, s'il y a des compétences étendues et si le moment venu il y a cette légitimité de débat démocratique et bien il faut aussi répondre ce à quoi les municipalités répondent elles c'est-à-dire la proximité. Donc vaste débat ! »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (21 voix pour, 6 voix contre : Benoît DUMONTET, Corinne BRAMI, Christian MONGONDY, Bénédicte ARIES, Didier PEYRAT, Patrick MADELIN)

ARTICLE 1 : EMET un avis FAVORABLE au projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Madame TOURNAIRE rapporte cette note :

VALIDATION DU PROJET « MIMICHOUCHOX », DEMANDE DE L'AGRÈMENT « LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT » À LA CAF POUR L'ESPACE LARRIS-MARADAS ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION À VENIR

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet « Mimichouchoux » de l'Espace Larris-Maradas,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande à la Caisse d'Allocations Familiales pour l'agrément « Lieu d'Accueil Enfants Parents » de l'accueil « Mimichouchoux » de l'Espace Larris-Maradas,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'agrément et de financement à venir, avec la Caisse d'Allocations Familiales et tout document y afférent.

Madame TOURNAIRE rapporte cette note :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « PARRAINS, UN PAR UN »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : AUTORISE la rétrocession de la subvention de 15 000 € versée à la Ville par l'Etat pour le projet de parrainage à l'association « Des Parrains, un par un »,

ARTICLE 2 : DIT QUE les dépenses sont inscrites au BP 2011, sous l'imputation 11-6745-520.

Madame TOURNAIRE rapporte cette note :

CHANTIERS D'INSERTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de chantier d'insertion pour les bâtiments communaux sis 16 A et 16 B boulevard de l'Europe,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association intermédiaire « Tilt Services » et l'association « Sauvegarde 95 », et tous documents y afférent,

ARTICLE 3 : S'ENGAGE financièrement à verser la somme maximum de 8 900 € à l'association « Tilt Services » pour la réalisation du chantier d'insertion dans lesdits bâtiments communaux,

ARTICLE 4 : DIT QUE les dépenses sont inscrites au BP 2011, sous l'imputation 11-6042-523.

Madame TOURNAIRE rapporte cette note :

CIVIQ 2 : BILAN DE L'ANNÉE 3 ET PROGRAMMATION DE L'ANNÉE 4

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme d'actions de l'année 4 du CIVIQ 2,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférent,

ARTICLE 3 : S'ENGAGE financièrement à la réalisation des actions municipales :

- Mémo des mots = 6 815 €
- Actions fédératrices en faveur du développement durable = 6 211€
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Larris = 39 649 € (budget services des ressources humaines et politique de la ville (Espace Larris-Maradas)
- Ateliers du patrimoine = 14 000 €
- Apprentissage de la mixité autour de la danse = 13 800 €
- Ciné goûter, ciné repas, pas d'âge pour le cinéma = 18 026 €
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Cordeliers = 33 481,56 € (budget services des ressources humaines et jeunesse)
- Lire en été, bibliothèques de rue = 5 000 €

ARTICLE 4 : APPROUVE l'affectation de la subvention au titre du CIVIQ 2 d'un montant de 3802 € au Centre Communal d'Action Sociale de Pontoise (CCAS) pour l'action Coup de pouce Clé (clubs lecture écriture).

ARTICLE 5 : APPROUVE l'affectation des subventions au titre du CIVIQ 2 aux associations suivantes :

- AQUAREL = 10 700 € pour les actions « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour le quartier des Louvrais et de Marcouville (2 300 € + 4 000 €), « Chantier/séjour jeunes volontaires- Louvrais » (1 300 €), « Echanges inter-quartiers autour de l'interculturalité - Marcouville » (3 100 €),
- Groupe scolaire des Larris = 4 355 € pour l'action « Vivre aux Larris »
- Groupe scolaire Ludovic Piette = 1 569 € pour l'action « Découvrir et comprendre pour agir ».
- Réseau de Réussite Scolaire (OCCE 95 - Groupe scolaire Jules Verne) = 3 202 € pour l'action « Mise en place d'une culture commune et partenariat sur le Réseau de Réussite Scolaire du Parc aux Charrettes »
- Sauvegarde 95 (ADSEA) = 5 000 € pour l'action « Actions éducatives »
- Association 2 Mes Gars Wat = 9 744 € pour l'action « Nul n'est censé ignorer la loi »
- La Ligue de l'Enseignement = 6 900 € pour les actions « Parcours citoyen » et « Save the city » (5 300 € et 1 600 €)

ARTICLE 6 : DIT que les dépenses de fonctionnement sont inscrites au BP 2011, sous les imputations 65 – 6574 – 422 – 10006, inscrites au BS et DM sous les imputations 65 – 6574 – 422 – 10006 et 11 – 604- 02 422 et les recettes sous les imputations 74 – 7473 – 422.

Madame TOURNAIRE rapporte cette note :

CHANTIER D'INSERTION AU PARC DU CHÂTEAU DE MARCOUVILLE POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DU PARC

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de chantier d'insertion au Parc du Château

ARTICLE 2 : VOTE la commercialisation de bois de chauffage au prix de 30 € le stère et la commercialisation du paillis à 7 € le mètre³.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'association Vie Vert et tous les documents y afférent,

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses sont inscrites au BS 2011, sous les imputations chapitre 67 article 6745 et chapitre 011 article 61523, et les recettes sous les imputations chapitre 70 article 7088.

Madame TOURNAIRE rapporte la note :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES MÉDAILLÉS MILITAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle, inscrite au budget primitif 2011, d'un montant de 500 € à l'association des Médailleurs Militaires.

Madame TOURNAIRE rapporte la note :

VALIDATION DES TARIFICATIONS TRIMESTRIELLES DU SECTEUR ENFANCE / JEUNESSE DE L'ESPACE LARRIS – MARADAS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ DU CENTRE FAMILIAL DES CORDELIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la tarification trimestrielle du secteur enfance/jeunesse de l'Espace Larris-Maradas, en vigueur à partir de septembre 2011.

ARTICLE 2: APPROUVE la tarification trimestrielle de l'accompagnement à la scolarité du Centre Familial des Cordeliers suivant les mêmes modalités.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU N° 182/2011 AU N° 210/2011

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

N°	OBJET DE LA DECISION	CONTRACTANT	COUT € TTC
182	Passation d'un contrat de prestation pour la location de matériel d'éclairage à l'occasion du concert « Le bal des Martine »	BACKLINE	1 299,35 €
183	Passation d'une convention pour le tournage d'un film Un village Français avec la société Tetra Media Fiction	TETRA MEDIA FICTION	854,00 €
184	Passation d'un contrat de prestation pour le concert de l'orchestre Arcade à l'occasion de la Fête de la Saint Jean 2011	ASSOCIATION ARCADE	1 685,00 €

185	Convention d'occupation temporaire de 30 places de stationnement Parking des Lavandières	CCI VO	titre gratuit
186	Passation d'un contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Charlène Goaziou	Charlène GOAZIOU	353,17 € / mois
187	Passation d'un marché public pour la fourniture et la pose d'une aire de jeux	ESPACE DECO	29 945,45 €
188	Passation d'un contrat de prestation pour le concert « La Goutte » à l'occasion du Chant des Moineaux	Sté LE TERRIER PRODUCTIONS	1 500,00 €
189	Passation d'une convention concernant la mise à disposition de locaux permanents au LCR des Maradas avec l'asso Syndicale de l'ensemble immobilier du quartier de la Préfecture secteur sud-ilôt pour leur activité statutaire	ASSOC SYNDICALE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU QUARTIER DE LA PREFECTURE	titre gratuit
190	Passation d'un contrat de prestation pour un dispositif préventif de premiers secours à l'occasion de Médiéval d'Oise 2011	PROTECTION CIVILE DU VO	200,00 €
191	Passation de conventions concernant la mise à disposition du Dôme avec des usagers	Associations UIA – du Trait d'Union – Eglise de Dieu en France	100,00 €
192	Passation de conventions concernant la mise à disposition du Dôme avec des usagers	ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE	100,00 €
193	Passation de conventions concernant la mise à disposition du Dôme avec des usagers	ACCORDEON CLUB PONTOISE	820,00 €
194	Passation de conventions concernant la mise à disposition du Dôme avec des usagers	Associations UIA – AQUAREL – LYCEE NOTRE DAME DE LA COMPASSION – CLUB JSP – OMKF	110,00 € et 845,00 € pour OMKF
195	Passation de conventions concernant la mise à disposition du Dôme avec des usagers	Associations UIA – LYCEE ND DE LA COMPASSION – ASPAC	110,00 €
196	Passation d'un contrat de cession de droit liant l'Association Musi-K-Ter Productions et la ville de Pontoise dans le cadre de la manifestation « Les Arts dans le Patio »	ASSOCIATION MUSI-K-TER	500,00 €

197	Passation d'un contrat de vente d'un séjour pour les enfants des crèches collectives de la Ville de Pontoise avec l'association Bretagne Emeraude	ASSOCIATION BRETAGNE EMERAUDE	3 492,00 €
198	Passation d'un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle liant la Ville de Pontoise au Production Pbox SARL dans le cadre des actions culturelles de la bil G Apollinaire	PBOX SARL	580,25 €
199	Acceptation d'une indemnité d'assurance-remplacement de la barrière du CTM	PNAS	1 792,00 €
200	Passation d'un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle liant la Ville de Pontoise à l'Association « Accent Prod » dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque G Appollinaire	ACCENT PROD	400,00 €
201	mise à disposition du Dôme à l'association PONTOISE FANFARE JAZZ	PONTOISE FANFARE JAZZ	100,00 €
202	mise à disposition du Dôme à l'association ACCORDEON CLUB DE PONTOISE	ACCORDEON CLUB PONTOISE	840,00 €
203	Application du forfait ménage concernant la mise à disposition de la salle Papaye à M Bernard LEFEVRE	M Bernard LEFEVRE	102,00 €
204	Passation d'un contrat pour une prestation de la Musique Départementale des Sapeurs Pompiers du Val d'Oise à l'occasion de la commémoration du 8 juin 2011	Musique Départementale des SP	200,00 €
205	Passation d'un contrat pour une prestation de la Musique Départementale des Sapeurs Pompiers du Val d'Oise à l'occasion de la commémoration du 18 juin 2011	Musique Départementale des SP	200,00 €
206	Passation d'un marché subséquent à l'accord cadre pour la fourniture livraison et installation de matériel informatique	CAP ANTIGONE	23 321,66 €
207	Passation d'un contrat de prestation pour le concert du groupe « K » à l'occasion du Chant des Moineaux	LaBelle Production	1 200,00 €
208	Passation d'une convention avec Mme Najet Sadiq concernant la mise à disposition de la salle polybar Hall P Hemet	Mme Najet SADIQ	106,00 €
209	Passation d'une convention avec Foncia Vexin concernant la mise à disposition de la salle polybar Hall P Hemet	Foncia Vexin	318,00 €

210	Passation d'un contrat de cession de droit d'exploitation liant la ville de Pontoise à l'association la Triple Croche dans le cadre du spectacle « La Mouche Enchantée » au Dôme	Association la Triple Croche	3 500,00 €
-----	--	------------------------------	------------

QUESTION ORALE :

Question Orale posée par Benoît DUMONTET au nom du groupe « une dynamique pour Pontoise ».

La question orale est ici reproduite :

Lors du Conseil municipal du 28 avril dernier et lors de votre interview dans l'édition de la gazette du Val d'Oise du 4 mai 2011 vous avez indiqué recevoir le 9 mai 2011 le promoteur immobilier porteur du projet de requalification de l'îlot LEMERCIER incluant sur les lieux un parc de stationnement souterrain de 250 places « pour faire un premier point sur l'étude de faisabilité ».

Vous avez indiqué « nous aurons une discussion avec les élus, tous les élus, courant mai. D'ici la fin du mois nous organiserons même une première réunion publique avec les riverains ».

Nous sommes à la fin du mois de juin et nous n'avons aucun retour de votre rencontre avec le promoteur immobilier porteur du projet, la discussion avec les élus et la réunion publique n'étant toujours pas intervenues à ce jour.

Pourriez-vous nous faire retour de cette rencontre du 9 mai dernier et nous faire part de votre position officielle concernant ce projet de parc de stationnement sous l'îlot LEMERCIER ?

Monsieur LE MAIRE : « *Je ne vais pas faire de débat là-dessus même s'il y en a qui sont intéressés manifestement puisqu'ils ont attendu cette heure tardive. Je me suis déjà exprimé suffisamment à deux reprises à ce sujet pour ne pas refaire de débat. Il y a une chose très simple, il paraît qu'il y a une pétition de 400 et quelques signatures, je dis il paraît parce que personne ne veut me la donner malgré mes demandes. Personne ne l'a vue. Comme je fais confiance aux gens, je pense que ça doit être vrai. Il y aurait 400 voire 500 signataires d'une pétition qu'on refuse de me remettre et qu'on voulait justement me remettre quand je l'ai demandée. D'abord on m'a dit que ce n'était pas utile puis on m'a dit « on la remettra à une réunion publique mais si vous ne faites pas de réunion publique, on ne vous la remettra pas ». Donc il paraît qu'il y a une pétition. A ce sujet, il y a des hostilités qui se sont manifestées. Encore une fois je me suis largement exprimé là-dessus : on a une personne, un promoteur qui a regardé une hypothèse et avant même qu'il ait eu le temps de la présenter, cette hypothèse a donné lieu à une petite révolution locale. Comme je l'ai déjà exprimé à plusieurs reprises, je suis adepte du proverbe chinois « quand tu as un mur trop haut en face de toi, tu passes quand même de l'autre côté du mur mais t'essayes pas de sauter, tu passes à côté ». Donc, le promoteur, par ailleurs, qui a évidemment été informé à la fois par moi, honnêtement élémentaire mais aussi par la presse locale de ce séisme que ça créait, a dit que ça ne l'intéressait plus et que par conséquent nous en sommes là. Sauf que j'ai fait une visite du quartier que vous avez estimé inutile dans un propos que vous avez écrit. Fort heureusement, cette visite a été utile à quelque chose puisque alors que vous disiez qu'on ne montrait que les choses qui étaient déjà en désolation et pour vous donner une fois de plus satisfaction, nous avons demandé à un autre propriétaire d'ouvrir un autre immeuble qui paraissait tout à fait en bon état pour vous donner satisfaction. Heureusement que vous étiez là Monsieur DUMONTET, vraiment, car sinon nous ne*

l'aurions pas ouvert Si vous n'aviez pas eu cet esprit tellement critique, nous ne l'aurions pas ouvert et nous serions passés à côté de l'évitement de peut-être un drame puisqu'en entrant dans cet immeuble qui apparaissait lui en bien meilleur état et que vous estimiez que c'était à cause de cela que vous ne le montriez pas et bien l'expert a constaté qu'il y avait un danger absolument imminent d'effondrement et donc nous avons pris un arrêté de péril. Le propriétaire a d'ailleurs posé des étais. Cette visite a eu aussi le mérite d'avoir quelques indications techniques de l'expert qui indique que tous les bâtiments sont solidaires. J'ai vu chez un des protagonistes une photo virtuelle, un montage, à l'appui d'une pétition, j'espère mais je ferais en sorte que ce ne soit pas le cas, j'espère que cette photo virtuelle qui était destinée à faire la pétition ne devienne pas réalité puisque l'expert a dit que tout est solidaire et que, par conséquent, s'il y a un problème sur un immeuble, il y a un problème sur tous et notamment sur celui chez lequel la photo virtuelle est entreposée. Cela étant, on va regarder le problème qui est un problème sérieux. S'agissant du projet du promoteur, s'il y a un projet sur ce quartier qu'il faut traiter, cette personne, cette entreprise, c'était le 13eme projet il nous a écrit, comme les 12 autres, que le traitement uniquement du sol de la rue Lermancier ça ne l'intéressait pas parce que c'était financièrement déficitaire. Mais il a dit il y a peut-être une autre possibilité, c'est de regarder si l'on ne peut pas traiter l'ensemble. J'écrirai aux riverains pour leur expliquer tout cela et les risques que ça représente notamment pour les maisons adjacentes. Le promoteur a dit : « Si avant même qu'on ait pu en discuter c'est un tel bazar, moi j'ai autre chose à faire ». On est retourné à la case départ avec des difficultés sérieuses puisque l'expert nous dit que ça peut tenir encore deux ans. Il faut que les gens soient un peu responsables, ils le seront par force s'il le faut. En tout état de cause, s'il y avait réhabilitation de ce seul îlot, il faudrait de toute façon construire des parkings par application des règles de l'urbanisme sauf, ce qui peut être une hypothèse si elle est débattue, à y construire seulement des logements sociaux auquel cas nous pourrions éventuellement être dispensés de parking. Donc, je réponds à votre question mais je l'ai déjà dit aux personnes intéressées localement, la réunion publique, elle avait pour but d'exposer un projet, et d'en débattre et de regarder si c'était raisonnable ou pas. A partir du moment où 500 personnes, paraît-il, ont signé contre le fait qu'on regarde... Je ne vais pas faire une réunion publique pour arrêter l'étude de faisabilité. C'est ce qu'on fait puisque le promoteur ne veut pas s'insérer là dedans. Pour éventuellement, comme ce fut le cas, car vous m'avez déjà posé une question là-dessus Monsieur DUMONTET et je vous ai dit que le fait d'avoir des projets, comme ce fut le cas pour la place saint Louis ne veut pas dire qu'on va aller jusqu'au bout mais simplement qu'on regarde jusqu'au bout. Mais là on ne le fera pas et puis, pour autant, on va quand même régler le problème, ce qui présentera tôt ou tard des conséquences. Mais la réunion publique pour exposer un projet sur lequel on me demande de ne pas réfléchir et pour lequel le promoteur ne veut pas continuer ça sert juste à rien. Mais sans doute y en aura-t-il le moment venu pour exposer les vrais enjeux que vous avez constatés vous même qu'il serait irresponsable de ne pas traiter parce que ceux là même qui ont intérêt à la traiter en font un sujet... Il faut laisser calmer les choses. Il vaut mieux traiter les choses au moment où on les maîtrise qu'au moment où ce que la photo représente. Allez voir la photo virtuelle et vous aurez une idée ce qui se passera si on ne fait rien ; Ce qu'on nous demande en l'état. »

Monsieur DUMONTET : « *Juste deux petites remarques Monsieur LE MAIRE, notamment sur l'absence d'intérêt de la visite. Mes propos n'ont pas été dis et exprimés et je regrette que le journaliste ne soit plus là. J'ai simplement indiqué pour ma part que je considérais que cette visite n'avait pas d'intérêt au regard des projets du parking et aux questions que je posais... »*

Monsieur LE MAIRE : « *Ce n'est pas ce qu'il a retranscrit mais décidément, quand c'est les procès-verbaux de la mairie c'est pas ce que vous avez dit, quand c'est les journaux, c'est pas ce que vous avez dit au journaliste. »*

Monsieur DUMONTET : « Je vais être franc avec vous Monsieur le Maire, j'ai même hésité à faire un droit de réponse. Néanmoins, je suis très respectueux de la liberté de la presse je n'ai pas apprécié la façon dont ça a été rapporté ça ne correspondait pas à ce que j'ai dit. Deuxième chose, vous dites la seule solution se sont des logements sociaux. »

Monsieur le MAIRE : « J'ai pas dit ça. »

Monsieur DUMONTET : « Laissez moi terminer. »

Monsieur LE MAIRE : « Vous transformez mes propos. »

Monsieur DUMONTET : « Vous avez dit que la seule possibilité pour contourner le règlement du PLU concernant les places de parking serait d'avoir recours à des logements sociaux. Sauf erreur de ma part, les logements de la Banque de France ne sont pas des logements sociaux et néanmoins on a pas trouvé de difficulté pour qu'il n'y ait pas de construction de parking. »

Monsieur LE MAIRE : « Vous êtes contre les logement sociaux Monsieur DUMONTET ? »

Monsieur DUMONTET : « Absolument pas, je suis d'accord pour le logement social dans le cadre d'une mixité sociale. Vous le savez, en centre ville, toute nouvelle construction, rue Alexandre Prachay, rue de Gisors centre Ville comprennent 10% de logement sociaux. »

Monsieur LE MAIRE : « Je vois que ce n'est pas non plus ce qui est souhaité là : pas de parking, pas de logement sociaux. »

Monsieur DUMONTET : « Non non non. Vous dites que vous n'aimez pas qu'on déforme vos paroles mais vous êtes très doué pour déformer les miennes. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit non plus. »

Monsieur LE MAIRE : « Je vous pose une question : est ce que vous êtes pour des logements sociaux ? »

Monsieur DUMONTET : « Oui, dans le cadre d'une mixité sociale à savoir 10% à chaque nouveau projet. »

Monsieur LE MAIRE : « Vous ne seriez pas d'accord pour des logements sociaux qui soient un dédiés uniquement au logement social ? Oui ou non ? »

Monsieur DUMONTET : « Non, j'ai voté contre le PLH à cause de ça pour le quartier Bossut. Il y a 30% de logement sociaux et je trouve que c'est trop et que les erreurs qu'on a faites à Marcouville il ne faut pas les reproduire comme aux Louvrais mais j'ai l'honnêteté de maintenir ma position et elle est claire et précise. »

Monsieur LE MAIRE : « Donc des parkings ? Si c'est pas des logements sociaux que vous refusez donc il y a des parkings ? Vous les faites comment vous qui savez tout ? »

Monsieur DUMONTET : « Justement je vais vous expliquer. C'est mon dernier point. Ce n'est pas un fond de commerce de ma part. Vous avez déjà dû lire ma prochaine tribune, j'ai indiqué qu'il y avait une possibilité dans le jardin de la Ville qui permettait d'avoir les 300 places prévues et ce qu'on a fait pour la Banque de France avec le parking Jean Jaurès. » - INTERVENTION SANS

MICRO – INAUDIBLE - « Vous parlez des crèches mais je crois que ma position sur les crèches est pragmatique, nous nous sommes retrouvés vous ne pouvez pas me faire le reproche du budget des crèches sur la question du parking. »

Monsieur LE MAIRE : « Je ne vous parle pas du parking, je viens de vous dire tout à l'heure, puisque vous me demandez ma position officielle, je vous ai dit que de toute façon cette étude là on m'avait demandé de l'arrêter, de ne pas réfléchir à ça et que par ailleurs, la personne qui était notre interlocuteur, quand elle voit le bazar que c'est, est parti. Maintenant, si je vous dis : « on réhabilite le seul îlot Lemercier, ce qui est la demande d'un certain nombre, dont le réalisme reste à démontrer, si on fait ça, soit on fait des logements sociaux, vous avez dit que vous étiez contre, soit... »

Monsieur DUMONTET : « J'ai pas dit ça Monsieur le Maire... J'ai dit projet immobilier avec 10%... »

Monsieur LE MAIRE : « Si on fait des logements non sociaux, sauf pour 10%, on doit faire des parkings. Donc, je ne vous parle pas du parking sous le jardin de la ville. »

Monsieur DUMONTET : « Je vous dit, pour ma part, je suis pour un projet de parking sous le jardin de la ville. Ils sont où les parkings sous les 30 logements de la Banque de France ? »

Monsieur LE MAIRE : « Il n'était pas possible de faire des parkings sous la Banque de France. »

Monsieur DUMONTET : « Vous voyez très bien qu'il y a d'autres possibilités qui sont prévues par le PLU, notamment de signer une convention que vous avez signée avec le parking Jean Jaurès. On peut très bien faire la même chose avec une requalification de l'îlot Lemercier dans le cadre de la construction d'un parking de centre ville sous le jardin de la ville. »

Monsieur LE MAIRE : « Non, non mais vous mélangez tout, volontairement, je pense, mais compte tenu du fait que j'ai dit que je n'allais pas y passer des heures, je ne passerai pas des heures sur ce dossier. J'ai déjà failli à ma parole et je m'en excuse. Donc, j'ai répondu à votre question, vous pas aux miennes sauf aux logements sociaux ce qui est quand même très enrichissant. J'ai répondu à votre question et nous en avons terminé. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10.

Approuvé au conseil municipal du : 22 septembre 2011

Le Maire
Philippe HOUILLON

